

HAYTHAM MANNA



Le totalitarisme *sacré*

Traduction : Mouhib Al Dimashqi
Adaptation en version française : René Naba

SIHR / FHM

Haytham Manna

Le totalitarisme sacré

Traduction : Mouhib Al Dimashqi

Adaptation en version Française: René Naba

L'Institut Scandinave pour les Droits de l'Homme/ Fondation Haytham Manna

Genève 2026

SIHR/FHM

Case Postale 128 - 1211 Genève 20

<http://sihr.fr/>

Email : sihrfhm@gmail.com

Introduction

J'ai publié en 1984, dans la revue « al-Nuqta », à Paris, un article intitulé : « **Totalitarisme, contribution à la critique de l'idéologie islamique** ». Contre toute attente, la critique et l'attaque ont porté sur certains passages de l'article, parfois qualifiés de mécréance, alors que personne n'a contesté l'idée de « totalitarisme »¹ par laquelle je critiquais les écrits islamiques répandus depuis Aboul Ala Mawdudi, le premier à qualifier de totalitaire le régime islamique, jusqu'à Sayyid Qutb, à al-Qaradawi et à ceux qui les ont suivis parmi les Frères et les salafistes...

La vérité est que la méthode « globale », dans le droit sunnite comme dans le droit chiite, a vu ses éléments constitutifs bâtis il y a des siècles. On l'observe très

¹ Le livre de Hannah Arendt *Les Origines du totalitarisme* n'était pas encore bien connu dans les milieux culturels arabophones (Antoine Abou Zeid l'a traduit en arabe sous le titre *Les fondements du totalitarisme*, paru chez Dar al-Saqi en 1993).

nettement, par exemple, dans l'abondance des compilations d'Ibn Taymiyya et d'Ibn Qayyim al-Jawziyya, qui n'ont laissé aucun domaine du droit, des sciences et des lettres, aucun courant de la philosophie ou de la pensée, aucune opinion en médecine, en psychologie ou en sociologie, sans y intervenir pour le critiquer, le défigurer et le briser; à tel point que celui qui connaît le Coran, le hadith et la tradition se demande : de quoi parle donc le prophète Mohammed lorsqu'il dit : « Pour ce qui touche aux affaires de votre bas monde, vous en êtes les meilleurs connaisseurs »? Et que voulait-il dire lorsqu'il a dit : « Vous connaissez mieux les affaires de votre bas monde »? Si Ibn al-Qayyim, qui n'était pas médecin, a rédigé pour les gens La médecine prophétique, Ibn Taymiyya, lui, a excommunié et rendu licite le sang de quiconque s'écarterait de « sa secte sauvée »!!

De la lecture de dizaines d'opinions, de positions et d'ouvrages traitant du totalitarisme dans la charia, l'intelligence artificielle dégage une définition commune, tirée du site « al-Alouka », du site « Islamweb » et du site

du cheikh Youssef al-Qaradawi, et que partagent le salafisme d'avant les Sahwat, les Sahwat, et jusqu'au salafisme djihadiste :

*« Le totalitarisme dans la charia, c'est l'embrassement par les prescriptions divines de tous les aspects de la vie, et le règlement des affaires des créatures, ici-bas comme dans l'au-delà, sans exception. Cette propriété signifie que l'islam n'est pas un simple rituel cultuel replié sur lui-même, mais une méthode intégrale qui réunit **le credo, la législation, la morale et les transactions.** »*

Autrement dit, les dimensions du totalitarisme dans la législation islamique atteignent l'existence, la place de l'homme dans cette existence, sa manière de vivre et l'éternité de la représentation religieuse propre à cette existence. Elles sont donc les suivantes :

« La globalité du temps : les prescriptions de la charia s'étendent jusqu'à couvrir la vie de l'humanité depuis la mission du prophète Mohammed jusqu'à l'avènement de l'Heure, sans qu'une nouvelle législation religieuse soit nécessaire.

La globalité de l'espace : ces prescriptions sont applicables dans tous les pays et tous les milieux géographiques, par-delà les frontières nationales et régionales.

La globalité de l'homme : la charia s'adresse à l'être humain à tous ses âges (de l'enfance à la vieillesse) et pourvoit avec équilibre aux besoins de son âme, de sa raison et de son corps.

La globalité des domaines de la vie : la charia règle le système culturel et comportemental, la définition que le musulman donne de ceux qui l'entourent et la manière de les traiter, la subordination à la croyance de la conception morale et juridique des relations entre les hommes, l'établissement d'un système pénal et judiciaire qui institue les peines légales et le talion pour protéger les cinq nécessités (**la religion, la personne, la raison, l'honneur et les biens**), et le règlement de la relation entre musulmans et non-musulmans ».

Safar al-Hawali et d'autres convoquent la notion de **totalitarisme souveraine** en enracinant **l'idée de**

servitude depuis Ibn Taymiyya, dans son Épître de la servitude : « *Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya a une précieuse épître intitulée La servitude, où il évoque cette question, et où il en évoque une plus englobante encore; car **toute créature est nécessairement un serviteur** : ou bien elle sert Dieu, ou bien elle sert un autre que Dieu; ou bien elle noue son allégeance en Dieu, aimant alors ses frères croyants et haïssant Ses ennemis mécréants, ou bien elle la noue en un autre que Dieu, aimant alors les ennemis de la religion et haïssant les croyants, **et l'homme ne peut sortir de là**; car il peine, et cette peine doit avoir un objet, et derrière la peine il doit y avoir une fin déterminée, et c'est par cette fin que se détermine la nature de la servitude. **Si la servitude est de cette forme, alors nous savons pourquoi l'adoration, en islam, est générale et globale** : dans toute l'activité (la peine) humaine prise comme un tout.*

L'adoration la contient et l'enveloppe : ou bien elle relève de l'obéissance à Dieu (obligations, actes surérogatoires ou actes recommandés), ou bien elle relève de son

contraire, des actes prohibés ou des actes réprouvés, ou bien elle se tient au degré du licite; et le licite, s'il est un moyen d'obéissance... rejoint l'obéissance, et s'il est un moyen de désobéissance... rejoint la désobéissance. »²

L'une des plus belles réponses à cette approche pétrifiée est venue du regretté docteur Nasr Hamid Abou Zeid, dans son livre Critique du discours religieux, où il écrit :

« Réduire le rôle de l'islam et sa finalité globale à la libération de l'homme de la servitude envers d'autres hommes, pour le rendre à une servitude d'un autre type, c'est la falsification même. Car c'est une finalité de pure forme, dès lors qu'elle le livre à la servitude envers les prêtres des textes; c'est en outre une falsification qui fige les textes comme elle fige le réel, en abolissant les vérités de l'histoire et de la langue et en combattant la raison que la Révélation avait libérée. Après tout cela, il n'est pas étonnant que nos enfants apprennent à l'école que l'islam autorise la possession de captives et le commerce

² <https://www.safaralhawali.com/main/2841-3-1-%D8%B4%D9%85%D9%88%D9%84%D9%8A%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%A8%D8%A7%D8%AF%D8%A9.html>

charnel avec elles, et que ces manières d'entrer en relation avec les femmes viennent à côté du mariage légal, dès lors que les textes en font état. Il n'est pas étonnant non plus, sous le règne de la servitude envers les textes, qu'ils apprennent que le citoyen chrétien est un citoyen de seconde zone que le musulman doit bien traiter; et c'est ainsi que le discours religieux, scolaire et éducatif, s'adresse à nos enfants pour les avertir qu'ils doivent, envers leurs camarades et leurs professeurs coptes, « les traiter avec douceur et ne pas les charger au-delà de leurs forces » (manuel d'éducation religieuse, deuxième et troisième années du secondaire); et il ne serait pas surprenant qu'un interprète de notre temps, un de ses rénovateurs, nous arrive avec une fatwa interdisant la nourriture des gens du Livre que les textes ont déclarée licite... »³

Il faut rappeler que la révolution intellectuelle du siècle des Lumières européen s'est fondée pour l'essentiel sur

³ Nasr Hamid Abou Zeid, Critique du discours religieux, Sina li-l-Nachr, Le Caire, deuxième édition, 1994, p. 134.

la définition des Lumières, Aufklärung, telle que la donne Emmanuel Kant, à savoir : **la fin de « l'âge de l'homme mineur »** :

« Les Lumières, c'est la sortie de l'homme hors de l'état de tutelle dont il est lui-même responsable. L'état de tutelle est l'incapacité de se servir de son entendement sans la conduite d'un autre. On est soi-même responsable de cet état de tutelle quand la cause tient non pas à une insuffisance de l'entendement mais à une insuffisance de la résolution et du courage de s'en servir sans la conduite d'un autre. Sapere aude ! Aie le courage de te servir de ton propre entendement! Voilà la devise des Lumières.⁴ » Pour les salafistes et pour ceux qui partagent leur opinion, la servitude, la servitude de l'homme et sa minorité sont existentielles, éternelles et décrétées, du berceau à la tombe, du commencement de la création jusqu'au jour de la résurrection. Et si elle n'est pas envers Dieu, par procuration, elle est envers les

⁴ An Answer to the Question: What is Enlightenment? IMMANUEL KANT (1784) Translated by Ted Humphrey Hackett Publishing, 1992.

idoles. L'idée de « servitude » ne nous met pas seulement en face de l'autonomie du sujet humain, c'est-à-dire du droit plein et entier de méditer, de penser et d'agir librement⁵, elle nous met en opposition frontale avec l'idée de la dignité conférée à l'homme dans le noble Coran, dès lors que cette dignité est un donné divin et non l'opinion de tel juriste ou de tel sot.

Le docteur Youssef al-Qaradawi m'a offert son livre *La religion et la politique* en 2011, avec cette phrase : « *Au frère, le grand penseur, le docteur Haytham Manna... avec toute mon affection et mes prières* ». J'avais engagé contre lui, sur le site d'Al Jazeera Net⁶, une confrontation ouverte en septembre 2008, dans un article intitulé

⁵ L'expression « ne raisonnez-vous donc pas ? » figure 13 fois dans le noble Coran à la deuxième personne, à quoi s'ajoute un seul endroit à la troisième personne, « ne raisonnent-ils donc pas ? », dans la sourate Ya-Sin, ce qui porte le total à 14 occurrences.

⁶

<https://www.aljazeera.net/opinions/2008/9/29/%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B3%D8%AA%D8%B9%D8%B5%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B0%D9%87%D8%A8%D9%8A>

« L'impasse doctrinale »; plus d'un proche du cheikh al-Qaradawi m'a demandé de retirer l'article, j'ai refusé, et le cheikh Rached Ghannouchi a écrit une réponse intitulée : « Nous sommes tous Youssef al-Qaradawi ». Ma controverse n'avait rien de personnel : elle répondait à des thèses doctrinales et totalitaires du cheikh, dont certaines figurent dans le livre « La religion et la politique ». D'abord, lorsqu'il fait du totalitarisme un phénomène universel qui embrasse toutes les écoles de pensée, en écrivant : « *Toutes les philosophies et toutes les doctrines révolutionnaires, ou (idéologies) subversives, dans l'histoire comme à notre époque, ont un caractère total et global; c'est pourquoi elles refusent le morcellement de la vie et se refusent à dominer une part d'elle sans l'autre : il leur faut la conduire tout entière et l'orienter tout entière selon leur philosophie et leur vision totale de l'existence, de la connaissance, des valeurs, de Dieu, de l'univers, de l'homme et de l'histoire* »⁷.

⁷ Docteur Youssef al-Qaradawi, La religion et la politique, Conseil européen de la fatwa et de la recherche, Dublin, 2007, p. 56-57.

Ensuite, en affirmant et en martelant à maintes reprises dans le livre « *le totalitarisme de l'islam* » et *l'emprise de la charia sur tous les actes des sujets de la Loi* : « *il n'est pas un acte, pas un fait, qui n'ait sa qualification parmi les cinq qualifications légales (l'obligation, la recommandation, l'interdiction, la réprobation ou la permission). Ainsi l'ont établi les théoriciens du droit et les juristes de toutes les communautés et de toutes les écoles qui se rattachent à la religion* »⁸... « *Les islamistes, quelles que soient leurs écoles et leurs obédiences, tiennent que l'islam est : credo et charia, culte et transaction, religion et politique, prédication et État.* »⁹.

*J'ai remarqué qu'il avait glissé une feuille blanche à la page 184 du livre, celle qui s'ouvre sur le titre : **La primauté de l'esprit scientifique**. Il y traite de ce qu'il reproche au Réveil islamique : la prédominance de l'affect et de la démagogie dans beaucoup de ses factions, et l'effacement en elles de la rationalité et de l'esprit scientifique. Il y énumère ce qu'il appelle les*

⁸ Même source, p. 54.

⁹ Même source, p. 114.

*principaux **traits de l'esprit scientifique requis**, au nombre de huit :*

- Le regard objectif porté sur les positions, les choses et les propos, indépendamment des personnes (p. 184).*
- **Le respect des spécialités...** « **La religion a ses gens, l'économie a les siens, l'armée a les siens, et chaque art a ses hommes... Quant à celui qui s'y connaît en religion, en politique, dans les arts, dans les affaires économiques et militaires, et qui rend un avis sur tout : celui-là, en vérité, ne sait rien** » (p. 185).*
- « La capacité à se critiquer soi-même, à reconnaître l'erreur et à en tirer parti, à évaluer avec justice les expériences du passé, loin du regard (hagiographique) qui ne voit dans le passé que vertus et gloires! et loin du regard (justificateur) qui tente de justifier toute faute et toute déviation ». (p. 185).*
- « Employer les méthodes les plus modernes et les plus aptes à atteindre le but, et tirer parti des expériences d'autrui, fussent-elles celles des*

adversaires : la sagesse est la chose perdue du croyant, où qu'il la trouve il y a plus droit que quiconque » (p. 185).

- « **Tout soumettre, hormis les évidences religieuses et rationnelles, à l'examen et à l'épreuve, et accepter les résultats : qu'ils soient pour l'homme ou contre lui** ». (p. 185).
- « *Ne pas se hâter de rendre des jugements ni de prendre des décisions* ».. (p. 185).
- « *Estimer les points de vue des autres et respecter les opinions de ceux qui divergent sur les questions à faces multiples, en droit et ailleurs...* » (p. 185).
- « *Que se forme chez nos générations en particulier (l'esprit scientifique), que les enseignements du Coran se sont attachés à faire naître et à constituer* » (p. 186).

Jusqu'à réclamer un fiqh nouveau, auquel le Coran exhortait depuis longtemps.

Ce qui précède, sorti de la bouche du cheikh Youssef al-Qaradawi, suffit à nos yeux à répondre à « la

notion de totalitarisme chez les islamistes », que l'on trouve depuis La théorie de l'islam et sa guidance d'Aboul Ala Mawdudi jusqu'à la tétralogie de Sayyid Qutb (Cette religion, L'avenir appartient à cette religion, Vers une société islamique et Jalons sur la route), et dont aucun livre salafiste des gardiens de « l'identité sunnite salafiste pure » n'est exempt. Ou encore sur « la voie de l'ayatollah Khomeiny » et dans son livre Le gouvernement islamique.

Cela dit, soucieux d'offrir ce qui convenait aux conjonctures politiques qui l'entouraient et aux positions de l'État qui le tenait pour son mufti, al-Qaradawi a produit quantité de contradictions dans ses opinions et dans ses fatwas, en particulier depuis 2011. Après avoir patronné un nombre important d'initiatives de formation d'une jeunesse pacifique et civile, et écrit deux volumes de Droit du djihad pour mettre au jour les dérives du « salafisme djihadiste », il a rendu une fatwa ordonnant de tuer Mouammar Kadhafi et soutenu l'intervention de l'OTAN en Libye, puis il a pris part à la fatwa appelant au djihad en Syrie. Et il est risible autant que navrant que son

disciple al-Chinqiti, « professeur d'éthique à l'université du Qatar », donne de ces retournements politiques l'explication suivante : « Nous la voulions pacifique, mais Dieu l'a voulue djihad »!!!¹⁰

Notre sujet n'est pas ici l'ajustement, ni le désordre, des fatwas et des opinions échangées ici et là avec les postures affectives et populistes des islamistes et du commun; mais lorsqu'on aborde la question du totalitarisme, il faut toujours revenir à l'école salafiste, d'Ibn Taymiyya au wahhabisme, parce que c'est elle qui a posé les bornes entre la liberté d'opinion, de croyance et de renouvellement d'un côté, et de l'autre les murailles superposées qui soumettent la raison à la transmission. Il faut aussi rappeler toujours ce que l'on peut appeler les « mythes fondateurs » servant à justifier la violence sans frein ni limite, à mobiliser les fidèles et à abolir tout examen rationnel par la sacralisation de soi et la souillure de l'autre différent, au moyen de piliers déterminés :

¹⁰ Mohammed al-Mokhtar al-Chinqiti, Du printemps de velours à la rupture djihadiste, Al Jazeera Net, 17/5/2014

- **Le mythe de « la secte sauvée »** : la conviction de détenir la vérité absolue et de la monopoliser, et le fait de tenir ceux qui divergent d'opinion ou de croyance pour des mécréants, des traîtres ou des ennemis qu'il faut écarter ou combattre. Cela relève de ce que Yassine al-Haj Saleh décrit ainsi : ***la formation intellectuelle close, et même pétrifiée, des chefs de ce courant, qui mêle un penchant islamique à l'autosuffisance sous une forme réellement obscurantiste (non pas la forme « tout ce que nous avons est bon », mais la forme « tout ce qui est bon, nous l'avons »); cette formation reflète des hostilités envers la vie profane dans le monde contemporain, un trouble et une peur à son endroit, un désir ardent pour lui, et une aspiration à le dominer, à le posséder et à le consommer.***
- **Le mythe du « monopole de la victime »** (la victimisation historique) : l'admission qu'il existe un complot universel continu, une ruse et une hostilité essentielles et permanentes, qui ne changent jamais ce qui justifie l'exercice de la violence comme une forme de vengeance ou de « légitime défense ».

- **Le mythe du « déterminisme utopique » (un État sur la voie du califat bien guidé) :** la propagation de promesses imaginaires de salut et de retour à un « âge d'or » idéal, et la persuasion des fidèles que l'unique chemin pour atteindre ce but n'est pas seulement de détruire entièrement le système en place, mais aussi de se débarrasser de quiconque se dresse devant ce projet.
- Le mythe de « la fin justifie les moyens » :** à l'inverse du discours puritain affiché et proclamé, l'approche morale de la relation à l'autre différent prend fin dès lors que l'on sacralise son propre acte et que l'on souille et excommunie les conduites et les positions de l'autre, c'est-à-dire dès lors que tout ce que fait le djihadiste est tenu pour une défense du droit absolu dont il se veut le représentant. Aussi l'imaginaire de la militarisation, du combat et du pouvoir repose-t-il toujours sur le refus de toute loi humaine posant des règles communes dans l'affrontement avec l'autre (l'ennemi), et sur la formulation par soi-même des règles du jeu sur la base du bien et du mal, de la foi et de la mécréance. Ainsi se construit un système de conduite tortueux qui autorise à commettre les plus abominables crimes contre l'humanité

(comme la proclamation du « droit » de tuer et d'égorger, de faire exploser, de détruire et de déplacer les populations.. « la légitimité de trancher et de scier les têtes des mécréants débauchés et belligérants, qu'ils soient vivants ou morts.. »¹¹) sous couvert de réaliser des objectifs sacrés ou supérieurs. **La fin confère en effet sa légitimité à tout acte employé pour l'atteindre**, sans égard aux résultats ni aux dommages, principaux ou collatéraux. Dans son livre *La gestion de la barbarie*, Abou Bakr Naji (Mohammed Hassan Khalil al-Hakayma) énonce ce qu'il appelle « les tâches de la gestion de la barbarie dans sa forme idéale ».. on y trouve « répandre les mouchards et achever la mise en place d'un appareil de renseignement » et « gagner les cœurs des gens d'ici-bas par un peu d'argent et de biens », entre autres moyens employés par les États autoritaires et corrompus. On trouve le même « pragmatisme » dans les livres d'Abou Moussab al-Souri, d'Abou Abdallah al-Mouhajir et de leurs disciples encore vivants.

¹¹ Abou Abdallah al-Mouhajir, *Questions de droit du djihad*, édition électronique, p. 277.

- **Le mythe de « l'inéluctabilité du choc des civilisations »** : la propagation de l'idée qu'une coexistence pacifique est impossible, et l'affirmation que le monde est soumis à un conflit à somme nulle et permanent entre « nous » (les bons) et « eux » (les méchants). Ce mythe, que Samuel Huntington a théorisé et propagé, trouve ses partisans dans le milieu traditionnel salafiste, et dans son versant djihadiste plus nettement encore, mais sous une forme plus fruste et plus grossière.

Le totalitarisme sacré!!!

Dans l'expérience totalitaire contemporaine, et principalement dans le modèle mobilisateur du nazisme allemand et du stalinisme soviétique, le régime totalitaire se distingue de la simple dictature en ce que son but est d'asseoir son hégémonie depuis la plus petite cellule de la société jusqu'à sa propre représentation de la construction du monde. C'est là que réside « l'attrait idéologique » de ce modèle chez Aboul Ala Mawdudi, qui a trouvé dans le totalitarisme ce qu'il cherchait pour édifier la souveraineté divine et la globalité de sa compréhension de l'islam et de la société.. « *Car les*

foules partisanses qui portent le portrait de Staline et de Hitler jusque dans chaque quartier et chaque village, dit-il, porteront le noble Coran, le Livre de Dieu, pour libérer les hommes de la servitude envers les hommes ».

D'une manière générale, un régime politique est tenu pour totalitaire lorsqu'il exerce son emprise sur tous les aspects de l'activité des personnes et qu'il abolit, ou tente d'abolir, toute notion de vie privée. C'est exactement ce que recouvre la vision qu'a Mawdudi du régime islamique, lequel abolit le pluralisme, ou l'État de droit et ses institutions séculières qui garantissent un minimum de vie privée aux personnes et aux organisations sociales, sous le régime de la nationalisation, par le pouvoir politique, du droit de faire n'importe quoi et n'importe où. Un régime qui opère une transformation radicale de l'ordre politique, culturel et économique en place, conformément à une idéologie close, d'une homogénéité apparente.

L'édifice totalitaire s'organise autour de quelques principes fondamentaux. Le premier, comme je l'ai dit plus haut, est cette idéologie propre et distincte de toute autre, cet ensemble de « croyances » fixes et rigides auxquelles la société tout entière doit se conformer. Le

second est le parti unique, mené d'ordinaire par un chef charismatique ou par un dictateur, qui ne tolère aucune opposition. C'est ce que Mawdudi appelle : « ***L'État est l'État d'un parti particulier, qui croit à un credo particulier et à une idée qui lui est propre.. et tout homme qui accepte l'islam est apte à devenir membre du parti dont la structure a été fondée pour tenir la barre de cet État ; quant à celui qui ne l'accepte pas, il ne lui est jamais permis de se mêler des affaires de l'État, et il peut vivre dans les limites de l'État comme les dhimmis***¹². »

En quatre-vingts ans, l'expression totalitarisme, « *shomouliyya* », est entrée avec armes et bagages dans toutes les écoles salafistes, et l'on s'est mis à s'enorgueillir de compléter ou de parachever les contraintes, les obligations et les interdits par la nécessité de l'appliquer. On a même forgé la notion de « **notre devoir envers le totalitarisme** », ce que, en vérité, ni Staline, ni Hitler, ni Mussolini n'avaient imaginé. Le cheikh Mohammed Kamel al-Sayyid Rabah va jusqu'à énumérer « **les devoirs de l'homme envers le totalitarisme** » comme si le totalitarisme était un pilier fondamental parmi les piliers de la religion. Il écrit :

¹² Aboul Ala Mawdudi, La théorie de l'islam et sa guidance, troisième édition, Dar al-Fikr, 1967, p. 47

« Notre devoir envers le totalitarisme: 1. y croire... 2. l'appliquer pleinement dans notre vie... 3. y élever nos enfants... 4. y appeler...¹³ ».

Les moutawwa, ou « le totalitarisme sacré » dans la vie quotidienne

Le docteur Anwar Abdallah, dans son livre Caractères et traits de la société wahhabite-saoudienne... nous offre une description précise et suivie du phénomène de « totalitarisme » dans l'école wahhabite. Cette école fut une fabrication purement saoudo-wahhabite, pour ne pas dire nedjdienne à ses débuts, Mohammed ben Abdelwahhab résumant la différence entre les gens du Nedjd wahhabites et le reste des hommes en ces termes : *« Si tu m'interroges sur la cause du désaccord qui nous sépare des gens, nous n'avons divergé sur rien des prescriptions de l'islam ; ce qui est beau chez les gens est beau chez nous, ce qui est laid chez eux est laid chez nous, sinon que nous, nous pratiquons le beau et nous y contraignons ceux qui relèvent de nous, et nous interdisons le laid et nous châtions pour cela »*¹⁴. Le chercheur Anwar Abdallah, fils de la péninsule Arabique et des exils, explique ainsi les traits wahhabites : *« Les préceptes wahhabites, et le Vatican wahhabite », avec sa*

¹³ Cheikh Mohammed Kamel al-Sayyid, le totalitarisme en islam (sermon), rédigé en 2014, site al-Alouka : <https://www.alukah.net/sharia/>

¹⁴ Docteur Mounir al-Ajlani, « Histoire du pays arabe saoudien », Dar al-Katib, Beyrouth, sans date de publication, p. 213.

superbe d'aujourd'hui et son emprise totale sur la société, « est redevable de la politique » de contrainte, de force et de coercition qu'il pratique depuis des dizaines d'années. Et bien que les wahhabites soient des sunnites de l'école de l'imam Ahmad ibn Hanbal, ils se sont écartés de la règle générale de toutes les écoles : aucun des quatre imams n'a appelé à sa propre école ni ne s'en est fait le partisan fanatique, aucun n'a contraint les gens à s'y conformer ni à suivre une école déterminée ; tous appelaient à agir « selon le Livre et la sunna ». On demandera peut-être : les wahhabites sont-ils les seuls à user de répression et de coercition contre leurs concitoyens ? Cela est vrai si nous parlons en général de la coercition et de l'arbitraire dans le champ politique et de la revendication des libertés démocratiques, où les wahhabites ont en commun avec des dizaines de régimes politiques, arabes et non arabes. Mais nous parlons ici de « la coercition et de la contrainte » hors du cadre de toute notion politique et sécuritaire, là où nous voyons un recoin « quasi sacré » que les plus féroces des régimes dictatoriaux de l'histoire humaine n'ont ni touché, ni forcé, ni confisqué : « les libertés personnelles de l'homme ou de la femme », et le mouvement innocent, non conspirateur, de l'être humain au sein de la société (il chante, il danse, il s'en va en sifflant, la forme de son vêtement, il va à l'église ou à la mosquée selon sa conviction, le genre de divertissement où il se sent bien sans nuire à l'intérêt d'autrui... etc.). Toutes ces choses personnelles et évidentes ont disparu, elles sont même violemment combattues au sein de la société wahhabite

« téléguidée ». La liberté de choix, ici, n'est pas limitée : elle est absente, et contraire à la politique de « contrainte » globale que les chefs du « Vatican wahhabite » appliquent sur le terrain social. Et dès qu'un citoyen ose réclamer publiquement une part de « sa liberté personnelle », il reçoit aussitôt la réponse toute prête et répressive, répétée des centaines de fois : « Il n'y a de libre que Dieu, dont la majesté est immense, ô chien ! »¹⁵

La première des obéissances, dans la société wahhabite-saoudienne, réside dans l'obéissance au détenteur du pouvoir. Si les obligations religieuses ne sont pas suspendues par lui, et s'il n'ordonne pas d'abandonner la prière, le jeûne ou le pèlerinage, alors s'applique à son sujet la fatwa d'Ibn Baz : *« Nous ne levons le glaive sur personne de la communauté de Mohammed, sinon sur celui qui l'a mérité ; nous ne tenons pas pour licite de nous soulever contre nos imams et nos détenteurs du pouvoir, fussent-ils injustes ; nous n'invoquons pas contre eux et nous ne retirons pas la main de leur obéissance ; nous tenons l'obéissance qui leur est due pour une part de l'obéissance à Dieu, le Puissant, le Majestueux, tant qu'ils n'ordonnent pas de désobéir »*¹⁶ Vient ensuite l'obéissance aux oulémas, que nous trouvons dans la définition d'Ibn Baz et d'Ibn Outhaymine ; à la question :

¹⁵ Docteur Anwar Abdallah, Caractères et traits de la société wahhabite-saoudienne, étude sociologique et anthropologique, Maktabat al-Charq, Paris, p. 45-46.

¹⁶ Cheikh Abdelaziz ibn Baz, Recueil des fatwas, septième partie ; cité également dans Anwar Abdallah, p. 102

que faut-il entendre, dans le verset, par l'obéissance aux détenteurs du pouvoir, les oulémas ou les gouvernants ? nous trouvons une réponse détaillée et claire : « Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Et ceux qui détiennent le commandement sont les oulémas, les émirs et les émirs des musulmans ». Vient ensuite l'obéissance au « moutawwa », cette invention wahhabite qu'Ibn Baz a définie ainsi : « Celui qu'ils appellent moutawwa, c'est-à-dire celui que Dieu a rendu docile, celui dont Dieu a fait un adorateur et un obéissant, d'un rang supérieur à celui du commun, **au-dessus du commun et en dessous du savant**; car le sens de moutawwa est : Dieu l'a rendu docile et l'a fait agir dans l'obéissance à Dieu, être utile aux gens, conduire leur prière et instruire leurs enfants; on l'appelle donc moutawwa¹⁷ ».

L'obéissance au moutawwa est directe, immédiate et contraignante, parce qu'elle s'exerce dans l'espace public : les marchés, les jardins publics, les restaurants, les ruelles, avec le droit de réprimander, d'interdire et de flageller, voire d'arrêter pour trois jours et de suspendre l'activité pendant quelques minutes ou une heure. (Ces prérogatives ne sont plus les mêmes depuis que le prince héritier Mohammed ben Salman a pris le pouvoir et

¹⁷ Cité d'après le site du cheikh Ibn Baz chez le docteur Mosfer ben Ali al-Qahtani, Les moutawwa, histoire d'un concept et de ses métamorphoses.

s'efforce de marginaliser le Comité pour la promotion de la vertu et la prévention du vice.).

La richesse pétrolière, la guerre d'Afghanistan et l'arrivée de Khomeiny au pouvoir en Iran ont offert une occasion historique, ou plus exactement une occasion à contre-courant du mouvement de l'histoire, pour que le salafisme wahhabite sorte du Royaume d'Arabie saoudite et du Qatar vers le monde... Le rôle des batailles politiques pour l'influence dans la péninsule Arabique et dans les pays musulmans nous apparaît clairement : l'idéologie salafiste y a constitué l'arme première et la plus importante pour affronter ce que l'on a appelé « les trois ailes de la ruse »¹⁸ d'un côté, et le conflit idéologique

¹⁸ L'expression « les trois ailes de la ruse et leurs rémiges » renvoie à un livre célèbre du cheikh **Abderrahmane ben Hassan Habannaka al-Maydani**, où il analyse les moyens de l'invasion intellectuelle, religieuse et culturelle subie par le monde musulman. Les trois « ailes » sont : **(la mission chrétienne ou l'évangélisation, l'orientalisme, ou les études occidentales qui présentent et font connaître l'islam et l'histoire dans une lecture occidentale, et le colonialisme, ou ce que j'appelle l'occupation des pays musulmans par le canon, la marchandise et l'imprimerie ;** et le cheikh Abderrahmane ben Hassan ben Habannaka al-Maydani

et confessionnel de la République islamique d'Iran avec l'Irak et les pays du Golfe de l'autre.

En près d'un demi-siècle, bien des priorités se sont déplacées, dans l'enseignement, l'éducation et les médias, par rapport à ce qu'elles étaient avant la guerre de 1967. Notre génération, pour l'essentiel, lorsqu'on l'interrogeait sur son avenir scolaire, parlait des études pratiques comme la médecine et l'ingénierie (en premier), puis des études scientifiques et économiques (en second).. Et l'on a noyé la génération de la défaite sous les facultés de charia et d'études islamiques. Nous nous moquions du cheikh du village lorsqu'il disait : « Ils ne sont pas allés sur la Lune, ils ont pris des pierres à la terre et sont revenus avec » ; puis sont sorties des fatwas d'excommunication visant nombre de découvertes et de percées scientifiques, rendues par des cheikhs de divers pays musulmans qui se consacraient à lire, à relire et à découvrir Ibn Taymiyya et Ibn Qayyim al-Jawziyya. Les fatwas complètes d'Ibn Taymiyya sont distribuées gratuitement dans les ambassades du Royaume d'Arabie saoudite... Mohammed Qutb lui-même s'est mis à placer dans ses écrits, à côté de l'approche de Sayyid Qutb et d'Aboul Ala Mawdudi, des phrases « célèbres » de Mohammed ben Abdelwahhab ; et il en va de même de Said Hawwa et d'al-Albani avec Ibn Baz et Ibn

résume « les rémiges » comme étant les moyens cachés et indirects qu'emploient ces ailes.

Outhaymine. Sans compter le nombre d'écrivains islamiques qui ont trouvé dans le Royaume un refuge contre la répression des dictatures arabes.

Dans un article d'analyse du docteur Mosfer ben Ali al-Qahtani, on trouve une lecture remarquable de la question du contrôle de la société et de la constitution de l'institution nécessaire à ce contrôle dans l'école salafiste wahhabite, à commencer par les moutawwa et jusqu'à leur institutionnalisation, depuis la naissance du Comité pour la promotion de la vertu et la prévention du vice. Les résultats de cet appareil de surveillance et de reddition de comptes sociale sont connus, et plusieurs chercheurs originaires de la péninsule Arabique s'y sont attaqués ; mais le malheur s'est accru et aggravé avec les formes parallèles que les Arabes afghans ont répandues, de l'Afghanistan à la Syrie.

Dans un milieu de désertification culturelle et d'anémie de la vie politique et civile, alors que les projets proposés par un petit nombre de révoltés contre des conditions misérables se révélaient incapables de sortir d'une production artisanale limitée pour gagner de larges secteurs, et qu'au même moment les institutions idéologiques répressives se retranchaient derrière le voile du sacré, excommuniant et interdisant tout ce qui pouvait ébranler ce que l'on tient pour une réussite surnaturelle,

à savoir l'unification de la plus grande partie de la péninsule Arabique... en l'absence d'un projet politique commun pour ceux qui songent à l'affrontement et au changement, les structures et les professions nouvelles (le médecin, l'ingénieur, l'intellectuel, l'enseignant, l'universitaire, l'inventeur...), en un mot les sociétés de formation récente, se désagrègent et s'effondrent en elles-mêmes et pour elles-mêmes; ce qui signifie que les individus se retrouvent à découvert, sans aucune expression politiquement et socialement recevable de leur autonomie et de leur progrès. Ni organisations politiques, ni institutions syndicales, ni associations civiles indépendantes¹⁹. Dans ce contexte mouvant, la présence des visions totalitaires se renforce par les institutions les plus proches du pouvoir, par un mélange d'idéologie et de violence, en s'emparant des moyens de contrôle et d'orientation, ce qui produit à moyen terme un double

¹⁹ C'est là que réside l'idée géniale du regretté docteur Abdallah al-Hamid, qu'il a payée de sa vie : la société civile comme voie pratique de délivrance du règne mordant.

effet : l'émiettement de la société et sa destruction²⁰. Dès qu'ils accèdent au pouvoir, ces mouvements totalitaires s'emploient à imposer leur propre représentation aux appareils admis dans le régime despotique, pour détruire l'espace public et la capacité des individus à s'opposer politiquement, puis la vie privée, en effaçant les frontières qui séparent la vie publique de la vie privée.

Dans l'expérience du « salafisme djihadiste » en général, nous observons la facilité de la fatwa, de la position et de l'acte, sans que l'on se demande jamais dans quelle mesure ils s'accordent avec l'expérience islamique prophétique et celle des califes bien guidés. Et que n'a-t-il pas fallu à des savants musulmans pour établir que l'affirmation des takfiristes, selon laquelle « le verset du glaive » abroge plus de 140 versets coraniques, n'a aucun fondement en droit ni en Loi. Combien sont-ils, les savants musulmans qui ont tenu la razzia de Manhattan

²⁰ **L'idéologie et la terreur sont les deux idées principales avancées par Hannah Arendt pour déterminer les origines du totalitarisme et distinguer ce régime des autres formes de régimes despotiques; elles sont aussi le fondement du renforcement et de la diffusion du « totalitarisme sacré » dans les sociétés musulmanes.**

(11 septembre 2001) pour un crime grave selon tous les critères, religieux et profanes !! Et comment a-t-on rayé du vocabulaire courant les versets coraniques qui font de la construction sécuritaire et policière de l'État le fondement même de l'établissement de la représentation salafiste djihadiste, tel le noble verset : « et n'espionnez pas ; et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? (Non !) vous en aurez horreur.²¹ » dont Omar Khayyam résume ainsi la place dans la vie, dans ses quatrains : « Ne fais pas de mal aux créatures de Dieu et n'en médis pas, et je te réponds de demain... ».. c'est-à-dire le refus de la surveillance généralisée, le fait de laisser les gens en paix et de ne pas leur nuire, le refus du fanatisme et de l'hypocrisie, qui mènent nécessairement à la trilogie de l'excommunication, de l'interdiction et de l'attentat.

De là, nous observons, dans la réalité effective et dans l'expérience djihadiste contemporaine, un rôle particulier du responsable de la sécurité et du responsable de la Loi. Il faut d'abord une terreur institutionnelle pour tenir les gens, neutraliser les dissidents, les opposants et les minorités qui se trouvent hors de la tente idéologique ; il faut ensuite une surveillance rigoureuse des juristes de la Loi (les cheikhs) sur les questions de culture, de savoir et de vie quotidienne des gens. L'organisation Daech a tiré

²¹ Sourate al-Houjourat, 12.

parti de l'élite des officiers de sécurité de l'ancien régime irakien (« qui se sont convertis à l'islam et dont l'islam fut bon », selon l'expression d'al-Baghdadi) ; de même, l'organisation al-Qaïda a constamment entouré « le Front al-Nosra » et ses alliances d'un ensemble de juristes non syriens, qui ont joué un grand rôle pour faire passer « la religiosité publique » syrienne, avec ses variétés riches et arides, et qui dans son écrasante majorité n'était ni « sunnite » ni salafiste djihadiste, à Abou Abdallah al-Mouhajir et à ses pareils, lesquels ont semé la fabrique pathologique de la barbarie et « la morale » du massacre et de la trahison dans les camps du Front al-Nosra, au nord-ouest de la Syrie. Les fonds venus de l'étranger ne servaient pas seulement à acheter des roquettes Grad, mais aussi à transposer l'expérience des moutawwa (à titre d'exemple et non de manière exhaustive : « les Bras du bien » ou « le Centre de la réussite », selon l'appellation en usage à Idleb) pour surveiller et contrôler le mode de vie des gens et leurs actes dans l'émirat *de facto* du nord syrien, avant de généraliser cela à l'ensemble du pays.

Nous observons clairement, dans toutes les écoles et toutes les universités placées sous le contrôle de Daech et du Front al-Nosra, que les méthodes d'enseignement reposent sur l'inculcation, la soumission et la mémorisation sans discernement, au lieu d'engager à la méditation, à la lecture de la condition humaine, à la

recherche scientifique et aux sciences appliquées constructives²².

Cette voie éducative a nécessairement formé de jeunes esprits dépourvus des compétences de la pensée critique et du renouvellement, et donc incapables d'affronter les problèmes nés de la destruction de la pierre, de l'arbre et de l'homme dans des guerres confessionnelles sans épaisseur. Il nous reste à dénombrer les opérations terroristes contre les chiites, les yézidis et les églises en Irak; nous avons dénombré, dans le Manifeste contre le fascisme djihadiste, quelques-uns des massacres commis contre les alaouites et les druzes en Syrie. Aussi ne nous laissons-nous pas de rappeler ce que nous disons depuis des années : « le discours-conflit » confessionnel est, en très bref, **une arme de destruction massive des sociétés et des États, avant d'être un**

²² « Hay'at Tahrir al-Cham » a également tiré parti d'un grand nombre d'imams de mosquées importantes à Damas et dans sa campagne, à Alep, à Homs, à Deraa, etc., dont le régime d'Assad avait autorisé l'activité et les prêches pendant de longues années. Ceux-là mêmes qui, il y a peu, tenaient Hay'at Tahrir al-Cham pour « une faction dissident rebelle فرقة باغية » !!

affrontement entre une opposition dotée d'un programme politique et un régime de gouvernement despotique. Car il repose, en bref, sur une classification raciale et confessionnelle entre les composantes d'une même société, et il adopte une approche totalisante : (tous les...sont)

tous les rafidites sont des mécréants, tous les nosairis sont des ennemis, tous les nawasib sont des ennemis d'Ali et des gens de la Maison, tous les ibadites sont des kharidjites, tous les Druzes unitaires sont sortis de l'islam, tous ceux qui divergent de nous sont des Sahwat et des hypocrites, quiconque ne me prête pas allégeance est un ennemi de Dieu...

Le totalitarisme sacré, en ce qu'il prend la discrimination entre les hommes pour règle de classification humaine sur la base de la croyance, de la communauté et de l'école; en ce qu'il refuse à quiconque n'est pas « salafiste » tout droit d'administrer et de conduire les affaires de l'État; en ce qu'il tient l'État national et la démocratie pour de l'associationnisme et de la

mécréance; en ce qu'il livre en pâture les droits des minorités et tient leurs biens et leurs avoirs pour un butin destiné aux détenteurs du pouvoir et de la force... en ce qu'il impose la logique du « obéissez-moi » d'al-Baghdadi, d'al-Joulani et d'autres... ce système, clos et pétrifié, constitue sans nul doute un projet intégral d'autodestruction des sociétés.

L'hégémonie doctrinale

Il n'est pas venu à l'esprit d'Ibn al-Muqaffa, tandis qu'il rédigeait ses préceptes à la créature, que ceux qu'il appelle « les autres » deviendraient à peu près tout, un siècle plus tard; car il voyait dans sa société un courant qui disait : « Les hommes sont semblables entre eux, et nul imam n'a à régir leurs affaires », et une autre voix : « Nous en avons entendu d'autres dire : nous obéissons plutôt aux imams en toutes nos affaires, nous ne cherchons pas s'il y a là obéissance à Dieu ou désobéissance, et nul d'entre nous n'a de comptes à leur demander; ce sont eux les détenteurs du pouvoir et les gens du savoir, et nous, nous sommes les suivants, à qui incombent l'obéissance et la soumission ».

Ibn al-Muqaffa fut exécuté : on lui trancha les membres et on les brûla sous ses yeux, au début du règne d'al-Mansour (mort en 158 h.), et il apparut aux yeux de tous qu'al-Mansour avait tout préparé pour renforcer les appareils du despotisme et cristalliser en

même temps une idéologie : « *Ô hommes, je ne suis que le pouvoir de Dieu sur Sa terre, je vous gouverne par Son assistance et Sa direction; je suis le trésorier de Son butin, j'agis selon Sa volonté, je le partage selon Son vouloir et je le donne avec Sa permission. Dieu m'a placé sur lui comme un verrou : s'Il veut m'ouvrir pour vos dons, pour le partage de votre butin et de vos subsistances, Il m'ouvre; et s'Il veut me fermer, Il me ferme... Il dit, béni et exalté soit-Il : Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'ai agréé l'Islam comme religion pour vous* » (al-Tabari, événements de l'an 158). Al-Mahdi restera fidèle au testament de son père : renforcer le pouvoir despotique et combattre les gens de l'innovation et de l'hérésie. Mais les courants du savoir, de la raison et du libertinage, soutenus par une large opposition sociale et politique, contraindront trois califes. (al-Mamoun, al-Wathiq, al-Moutasim) à choisir le moindre des deux maux : les mutazilites face aux hérétiques et aux islamistes rigoristes, les principes mutazilites

permettant de concilier les contradictions de l'époque. La position intermédiaire entre les deux positions est devenue à bon droit la conciliation entre le libre arbitre et la promesse et la menace, entre le despotisme de l'imam et la notion de justice, entre la prophétie et la raison, entre le calife et le public?

Mais le califat a choisi les mutazilites comme secte, non comme mouvement intellectuel et politique ; comme école, et non comme courant cherchant à concilier la philosophie et l'islam. Les mutazilites sont tombés dans les pratiques du despotisme, leurs cadis contribuant à juger tous ceux qui tenaient d'autres opinions et préparant ainsi un terrain fertile aux « savants » du despotisme. L'école sunnite rigoriste (le salafisme, comme on en conviendra plus tard), victorieuse depuis al-Moutawakkil, rendra aux califes des fatwas pour chaque pas qu'ils feront, pourvu qu'il aille dans le sens de l'exécution des hérétiques, de l'entrave des autres « religions et sectes » et du

remplacement d'une orthodoxie plurielle (la pluralité des écoles juridiques) par une orthodoxie unique.

Le Testament d'Ardachir, deviendra un hadith du prophète Mohammed rapporté par Ibn al-Abbas : « L'islam (dans l'original : la religion) et le pouvoir sont deux frères jumeaux, l'un ne se redresse que par l'autre : l'islam est le fondement et le pouvoir le gardien; ce qui n'a pas de fondement s'écroule, et ce qui n'a pas de gardien se perd... » Et « obéissez à ceux qui détiennent le commandement » deviendra le plus important des versets du Coran, tandis que le verset « en vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah » deviendra le pain quotidien des imams et du commun.

Les hérétiques, les athées, les rationalistes et les qarmates ont mené, deux siècles durant (à partir de la seconde moitié du II^e siècle de l'hégire, VIII^e siècle de notre ère), les plus importantes batailles théoriques contre les religions : la contradiction entre la raison et la prophétie, entre le miracle et le réel... entre la

transmission **et le suivi, le renouvellement et l'invention, entre la notion de justice divine et la réalité de l'injustice sur terre, faisant descendre le Paradis et l'Enfer dans la société** : « L'Enfer est la géhenne de la société existante et le Paradis la félicité de la société à venir »; et les livres des hérétiques ont brisé le halo de sacralité des religions. Mais ce conflit théorique, politique et social fut combattu par le califat officiel à coups d'épée, avec le soutien des imams, qui recoururent à la politique d'excommunication d'autrui, au repli et à la clôture sur soi, par crainte de tout dialogue possible; et ainsi se cristallisèrent les piliers des fatwas du despotisme : mesurer la piété à l'obéissance aveugle, le savoir à l'attachement aux pieux ancêtres (la religion est transmise, elle n'est pas raisonnée), la foi au degré d'absence de libre arbitre de l'individu et du groupe, « toute la création appartient à Dieu, Il fait mourir et Il fait vivre, Il appauvrit et Il enrichit, Il guérit et Il rend malade, Il commence par combler de bienfaits qui Il veut » (Ibn Qutayba), et enfin la fatwa d'obéissance au calife et le

confessionnalisme du pouvoir (la communauté du calife est la communauté du commun et de l'élite, la communauté de la société et des imams).

Ainsi, l'Orient arabo-musulman n'a pas attendu l'invasion mongole et la chute de Bagdad (258 apr. J.-C. / 656 h.) pour entrer dans l'âge noir; et si le califat a rivalisé avec l'islam dans sa décomposition, le Ve siècle de l'hégire, XIe de notre ère, a bel et bien représenté l'étape de « l'hégémonie doctrinale », qui a fixé la nature de l'islam et l'a déposé, cadavre disséqué, dans les laboratoires des imams, en lui donnant sa dimension intégrale **d'idéologie au pire sens du mot (un système clos de « vérités » absolues et éternelles : seigneurie absolue, servitude absolue, obéissance inconditionnelle.. etc.)**... La besace de tout l'héritage des sciences religieuses sort de son processus de production effectif pour entrer, avec (le Coran), dans le halo de la théologie et du sacré, par la répétition et la rumination odieuse des premiers Pères, selon une logique qui

vivra longtemps (le mouvement à l'intérieur d'un cadre fixe autour d'un axe fixe, Sayyid Qutb); dès lors, il ne reste plus au personnel islamique (juristes, hommes de religion, savants...) qu'à recenser le mouvement de l'interprétation, de l'exégèse, du droit, de la transmission, de l'analogie et de la fatwa dans les quatre premiers siècles de l'islam, au titre d'une tâche consciente et organisée : mettre un terme à « l'insolence » de la philosophie, de la raison, de la science, de l'athéisme, de l'hérésie, du libertinage et du commun envers la religion.

Al-Mawardi (mort en 1056 / 450 h.) se chargera d'ordonner la constitution du califat et d'accorder les bénédictions de la légitimité « historique et religieuse au calife; Ibn al-Jawzi (mort en 1200 / 597 h.) entreprendra de laver l'orthodoxie et de la purifier des impuretés du Diable dans son livre La duperie d'Iblis, après qu'al-Ghazali (mort en 1111 / 505 h.) eut résumé l'islam en ces termes : « la religion a deux moitiés, l'une est l'abandon des interdits, l'autre

l'accomplissement des actes d'obéissance » (Le début de la guidance), et eut ordonné les traditions dans la mort–revivification des sciences de la religion, se faisant ainsi consacrer preuve de l'islam sunnite. Les deux occultations, la mineure et la majeure, ont enregistré le passage de l'imam au ciel et de son autorité aux hommes de religion chiites; la sécheresse des têtes, après douze imams, se repliera, dans le mythe du cadavre salafiste chiite, vers la perfection terrestre dans le savoir, en accomplissement de la perfection céleste. Le Suffisant en matière de hadith, Pour qui n'a pas de juriste sous la main, L'achèvement de la religion et le parachèvement du bienfait dans la preuve du Retour.. etc., dateront, selon l'expression d'Ali Hussein al-Jabiri, de « la pureté et la limpidité du credo », c'est-à-dire de son lavage des impuretés du Diable, de la spéculation, de la dispute, des innovations, de l'exagération et de l'effort d'interprétation... « *Ô Ali! Sans nous, Dieu n'aurait créé ni Adam, ni Ève, ni le Paradis, ni l'Enfer, ni le ciel, ni la terre* » (Ibn Babouya, L'achèvement de

la religion, p. 248). Le mythe a été monté dans les livres et dans les rites; quant à la vie quotidienne, si exagéré que soit le propos qui parle de « deux cent mille traditionnistes » à Qom, le dixième au bas mot vit de l'imamat de « la justice » et du sang de Hussein, mange, boit et prend femme sur le quint (la capitation de l'islam sur les musulmans); ce qui donnera, à côté de l'appareil du pouvoir califal, l'appareil du pouvoir des imams. Et le cri du voyant « aveugle » al-Maarri se perdra, jusqu'au jour où Khomeiny frappa l'Iran tout entier de cécité :

Par ta vie, je ne me réjouis ni du jour de la rupture
du jeûne ni de celui du sacrifice, ni de Ghadir
Khoumm

et combien d'égarés ont affiché leur chiisme
pour se donner une ascendance au pays de
Qom

Les calames ont été levés et les feuillets sont secs;
tout ce que les hommes pouvaient dire a été dit (??)
et le seul fait de poser la question, à savoir si ce sont

les musulmans ou la philosophie qui se sont effondrés après la rédaction par al-Ghazali de (L'incohérence des philosophes), vaudra à Averroès de voir ses livres brûlés en public.

Le rêve d'al-Mansour, « *le pouvoir ne se redresse que par la piété et ses sujets ne se redressent que par l'obéissance.. le pouvoir est la corde solide de Dieu, Son anse la plus sûre et Sa religion droite* », se réalise dans la caricature des petits États et des sultans gouvernés par les chefs de leurs propres armées; et les imams enrichiront les volumes de hadith de ses formules, devenues des traditions qui, avec tout ce qui les autorise dans la notion mohammadienne d'obéissance, deviendront une arme aux mains des imams, sans qu'il soit désormais nécessaire de citer les références ni le transmetteur : « Les rois sont inspirés », « Le pouvoir est l'ombre de Dieu sur la terre », « L'injuste est l'épée de Dieu, Il se venge par lui puis Il se venge de lui »... Et il n'est pas étonnant que l'on s'obstine, d'Ibn al-Jawzi à Ibn Taymiyya, à

soutenir que le hadith « la première chose que Dieu créa fut la raison » est forgé, de l'aveu unanime des imams.

La clôture est le trait de l'époque : clôture des sectes sur elles-mêmes, des tribus sur elles-mêmes, des petits États sur leurs sultans, du présent sur son passé. Les juristes expliquent le reflux, le déclin économique, la dégradation sociale et le retard intellectuel en les tenant pour le propre et la propriété de l'islam : la sortie de la femme est licence, la discussion sur la religion et la philosophie est hérésie, parler du despotisme est sédition, et s'en remettre à la raison est mutazilisme. Débattre de l'imamat est batinisme, et se plaindre de la pauvreté est qarmatisme.

Il ne nous appartient pas de décrire la misère avec des mots incapables d'en exprimer l'étendue, chaque jour nouveau apportant aux siens de nouveaux malheurs... Les gens ont vieilli, ils ont même été enterrés vivants.

* Paru dans al-Nuqta, numéro 2/3, juin 1983.

Totalitarisme

Contribution à la critique de l'idéologie islamique

L'obéissance

Alors que les lois positives reposent sur le principe de la régulation des conflits sociaux, en s'appuyant sur une évaluation du comportement humain selon une dualité manichéenne mobile, soumise au temps et au lieu, et déterminée par les deux notions d'ordre et de désordre, la représentation islamique adopte la notion d'obéissance comme incarnation de la docilité et de la soumission à un ordre, comme servitude de l'inférieur envers le supérieur. Et il n'est guère utile d'engager la discussion sur la servitude de qui envers qui, la logique servile étant par principe une logique totalitaire qui se reproduit elle-même à tous les niveaux. Le transfert de la souveraineté à Dieu (la fin de la

servitude des hommes envers les hommes et la proclamation de la servitude des hommes envers Dieu, selon Sayyid Qutb) est l'expression abstraite d'une réalité qui n'existe pas; sa représentation réelle réside dans le recensement des obéissances terrestres comme condition de l'agrément du ciel. Ce transfert ne représente pas seulement une **négation de l'existence humaine** concrète, par l'adoption du principe d'une force surhumaine qui abolit les séparations du temps et du lieu et abolit le choix humain libre en s'appuyant sur une **invention, ou une innovation blâmable**, « la légitimité divine sacrée », que le faux n'atteint ni par devant ni par derrière; il est en fait la clef de la reproduction de la servitude au niveau social réel, l'obéissance à Dieu y étant suspendue à la réalisation des obéissances terrestres, et l'islam, en sa définition réelle, devenant : l'enracinement de la servitude de l'homme envers l'homme, en accomplissement de l'ordre du Créateur à Sa créature, « Obéissez à Allah et obéissez au Messenger » (al-Nour 54), « Inclinez-vous, prosternez-

vous, adorez votre Seigneur » (al-Hajj 77); cet ordre ne s'accomplit que par l'accomplissement de ce qu'Il a voulu par son obéissance, ce que les islamistes expriment ainsi : « l'obéissance imposée aux esclaves et aux serfs à l'égard de leurs maîtres (servitude d'hommes envers des hommes), l'obéissance prescrite aux sujets de la Loi envers Dieu et Son Messager (l'obéissance rituelle et existentielle), l'obéissance imposée aux créatures pour l'établissement de la puissance du souverain (l'obéissance au despote juste ou injuste), l'obéissance prescrite à l'épouse envers son mari (l'obéissance sociale à l'intérieur de la pyramide familiale). On ne peut comprendre les mécanismes de l'obéissance indépendamment de la composition interne des rapports d'autorité dans la société; et en prenant un cas déterminé (l'obéissance de la femme à son mari), nous voyons que la tyrannie de l'homme ne s'accomplit que par une relation ternaire dont les termes convergent vers la négation totale de la femme comme sujet humain, cette relation ternaire étant :

l'idéologie islamique, le système de valeurs local patriarcal dominant, les rapports de production de l'homme; l'État y jouant, pour l'essentiel, le rôle du législateur, en tant que défenseur de Dieu, des us et coutumes et des liens du sang.. etc. Légiférer l'infériorité, légiférer une préférence d'abord divine et une réalité économique (« en raison des faveurs qu'Allah... et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens »); généraliser la supériorité masculine, accompagnée de la généralisation de privilèges ; le texte autorise et le droit accorde les bénédictions (dans la logique de la pluralité des femmes pour un seul homme, il n'est pas hérétique qu'Ibn Qayyim al-Jawziyya déclare : la source du désir est la chaleur, et qu'est la chaleur de la femelle auprès de celle du mâle? (L'analogie dans la Loi islamique, p. 118).

Le sexe, comme rapport de production et de plaisir, est d'abord masculin; et la femme, comme objet pour le sujet masculin, est la matière de l'accomplissement de ses privilèges, de son pouvoir : un butin qu'il prend

dans son djihad, une marchandise qu'il achète au marché ou dans la maison de ses parents, une force de travail achetée, non seulement pour le champ, le filage et la maison, mais comme totalité sociale et personnelle suspendue à la volonté de l'homme dans son lit et dans sa vie. Le privé est suspendu à l'homme, et la femme fait partie de ce qui lui est privé.

Sur la terre : les femmes (au pluriel) accomplissent le désir de l'homme; quant à l'homme (au singulier), il n'est pas de son devoir d'accomplir le désir d'une femme. Au Paradis : les femmes (au pluriel) sont à la disposition de l'homme; la croyante (au singulier) n'est pas un sujet qui mérite ne serait-ce que la totalité d'un seul époux? La femme, dans l'idéologie islamique, est une marchandise ; quant à son rang, nul ne le décrit mieux qu'un bédouin : « ils disent mariage, et je témoigne que c'est une vente » (manuscrit de Paris 1176, feuillet 190).

Dans ce rapetissement, l'idéologie de l'obéissance est la seule idéologie capable d'abolir le sujet, d'abolir

le corps, d'entourer sa féminité de parties honteuses dont l'époux n'en couvre qu'une seule, la mort seule, c'est-à-dire la fin de son existence matérielle et spirituelle, se chargeant de la couvrir (voir al-Ghazali, La revivification des sciences de la religion, t. 2, p. 58). Dans la littérature islamique, historique et contemporaine, il est une logique commune dans le regard porté sur le sexe : la mécanique de l'introduction d'un seul membre dans un sexe ou dans des sexes différents, que la notion et la définition de la fornication expriment mieux que tout : « l'introduction du sexe d'un mâle dans le sexe d'une femelle » est une opération liée pour l'essentiel à l'organe masculin; l'introduction dans le vagin de la femme et celle qui a lieu dans la sodomie ne font qu'un. Quant au sexe féminin, il ne s'accomplit que par un homme, et l'homosexualité féminine (le lesbianisme) ou la masturbation féminine n'entrent pas dans le vocabulaire lorsqu'on parle de fornication, de masturbation et d'interdits; le plaisir de la femme est

possible en présence de l'homme (si tant est qu'on y fasse allusion), mais il n'existe pas par lui-même.

Il est un phénomène contemporain qui mérite qu'on s'y arrête : la manière et les thèmes du traitement chez les femmes écrivains islamistes. L'observateur remarque sans peine un regard de rancœur et de peur, saturé dans leur conscience et dans leur inconscient, saturé de jalousie envers la femme émancipée, quelles que soient la forme et la nature de son émancipation : comment peut-elle vivre seule avec un homme, comment peut-elle se révolter contre les coups, comment peut-elle travailler et s'instruire à sa guise, comment peut-elle entrer dans les assemblées publiques... etc. Dieu est ici le centre des mécanismes d'autodéfense de la servitude vécue, la liberté étant directement liée à la désobéissance religieuse et l'infériorité étant suspendue à l'obéissance à la représentation religieuse et à l'ordre religieux, sans que cela masque les conséquences de la privation féminine vécue, qui fait des plumes féminines

l'ennemie directe de tout changement et de toute femme qui s'accomplit; car cet accomplissement, possible et vécu, fût-ce de manière limitée dans la société arabo-musulmane, met en question l'ensemble des repères de la servitude idéologisée. Et mettre en doute cette servitude, chez les islamistes, revient à mettre en doute tout ce qu'elle a vécu, tout ce qu'elle a appris et tout ce à quoi elle a « sacrifié ».

Le doute, c'est la sortie, le péché et le sentiment amer de culpabilité envers la vision doctrinale de la vie; c'est son refus de son existence servile, qui a brisé et brise encore son existence véritable (les écrits de Hamida Qutb sur la tenue islamique, et de Zaynab al-Ghazali al-Jubayli dans « Vers la maison islamique », revue « al-Daawa », en sont le meilleur exemple : l'attaque y porte sur les organisations féminines, et la femme qui ne se conforme pas à l'islam se fonde sur une référence légale; la femme ne défie pas l'autorité et la supériorité de l'homme, mais la décision divine : « la Loi de Dieu »).

L'écrivain islamique exprime cet aspect par une défense directe d'intérêts manifestes et de pouvoirs acquis; aussi attaque-t-il la femme sans se soucier des « sentiments » des femmes, musulmanes ou non. Le docteur Zaki Moubarak résume la méthode des hommes islamiques dans leurs écrits sur la femme : « Que Dieu te fasse miséricorde, ô mon père, toi qui ne payais le prix d'une sandale qu'après l'avoir essayée sur la tête de tes épouses » (al-Risala, 1941). Que peut dire la femme écrivain musulmane devant les « livres de hadith » : « Tel est le droit de l'époux sur son épouse que, s'il avait un ulcère et qu'elle le léchât, ou que ses narines coulassent de pus ou de sang et qu'elle l'avalât, elle n'aurait pas encore acquitté son droit » (le modèle contemporain : les articles du docteur Mohammed Kamel al-Fiqqi dans la revue égyptienne « al-Itisam »).

En bref, **la reconnaissance idéologique de la femme repose sur son propre reniement d'elle-même; le « respect » religieux et social est**

suspendu à la servitude sociale, et la femme vertueuse est la servante obéissante, la tyrannie masculine ne reconnaissant que celle qui accepte sa tyrannie.

Dans le christianisme, l'homme est institué homme par le baptême et non par la naissance; en islam, la naissance est islamique, l'islam étant la religion de la nature originelle. Dans les trois religions abrahamiques, il y a le problème de la non-humanité de l'homme hors de l'appartenance religieuse, que tranche l'hérédité religieuse obligatoire au sein de la communauté croyante.

L'obéissance est la compagne de la naissance dans l'idéologie islamique, sunnite comme chiite; « ne leur dis pas même : fi! »; elle est l'image de l'obéissance des enfants aux pères (« toi et tes biens appartenez à ton père »)? Et l'obéissance parachève son image en accomplissant l'ensemble de ses repères : la reproduction du fils à l'image de son père; la maison la plus pieuse est celle qui redit l'ordre de

la religion dans l'éducation de l'enfant; l'ordre de prier à l'âge de sept ans et les coups pour cela à dix ans; l'apprentissage par cœur du Coran dès l'enfance, en particulier la section « Amma »; la séparation des sexes à la puberté et l'imprégnation des rites et des cérémonies, à mesure que grandissent les os du corps, en une option unique où l'on attribue à Omar ibn al-Khattab ce propos : suspends ton bâton là où les gens de la maison le voient?

L'esclavage ayant été dépassé par le temps, et un autre passage devant être consacré aux rites et à l'imamat, nous passons au mécanisme de l'accomplissement de l'obéissance dans la vie réelle, à l'interpénétration de l'idéologie et des intérêts vécus.

Omar Khayyam est peut-être l'un des premiers à avoir aperçu le caractère d'échange de l'obéissance, lorsqu'il dit :

Si Tu nous rétribues du Paradis pour une obéissance, ce sera là pour nous un marché : où donc est Ton don ?

L'obéissance, comme rapport de pouvoir, s'accomplit par un système d'intérêts, dont Omar ibn Abdelaziz exprime directement le versant terrestre : *« Nul parmi les hommes ne m'a obéi en ce que je savais être le droit avant que je ne lui aie étendu une part de ce bas monde ».*

Nous ne parlerons pas du caractère d'échange au-delà de « la vie d'ici-bas »; nous tenterons plutôt de suivre l'accomplissement terrestre de cette relation. Ce système d'intérêts repose sur la recomposition de l'ensemble des éléments de la structure sociale selon des considérations qui lient la vie vécue au credo : « la femme libre musulmane » détient dans sa servitude un « privilège » sur l'ensemble des femmes : elle n'est pas une servante (esclave achetée ou captive), elle n'est pas comme la non-musulmane (des gens du Livre ou non), et elle a autorité sur ses enfants.

L'homme musulman est « maître » dans sa maison et dans sa famille, fût-il gouverné au-dehors par un despote ; il est citoyen de première classe par rapport

au non-musulman, quand bien même cette citoyenneté se ferait aux dépens de sa propre personne. Le pouvoir social interne repose sur des rapports despotiques à la base de la pyramide sociale, et il est lié à des privilèges directs et préférentiels à l'intérieur de cette pyramide, ainsi qu'à des « droits généraux » pour ceux qui se rattachent à « la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes » : « Allah vous a promis un abondant butin que vous prendrez » (al-Fath 19). Cette logique pousse les rapports économiques au niveau de la prédestination et fixe le despotisme social comme moyen d'accomplissement de soi : la subsistance et le butin sont choses suspendues à la volonté divine (« Dis : Mon Seigneur dispense avec largesse ou restreint Ses dons à qui Il veut », Saba 36 ; « N'ont-ils pas vu qu'Allah dispense Ses dons ou les restreint à qui Il veut? », al-Roum 37; « Il attribue Ses dons avec largesse, ou les restreint à qui Il veut », al-Choura 12 et al-Waad 36... etc.). Quant à l'obéissance, elle est suspendue à la reproduction des rapports répressifs

dans la société existante **comme un devoir religieux**.
Ce qui rend « le fait accompli » volontairement acceptable, tant que ce fait accompli ne s'attaque pas au credo lui-même.. Al-Achari résume cette logique dans un passage « très parlant » : « *Parmi les épreuves, il en est qu'il faut endurer avec patience, comme les malheurs que sont les maladies et les infirmités, ou ceux qui touchent les biens et les enfants... et ce qui leur ressemble ; et il en est qu'il ne faut pas endurer avec patience, comme la mécréance et tous les actes de désobéissance* » (Les éclats, p. 45); et il n'échappe à personne que, dans ce système salafiste, la répression de l'autre est tenue pour l'une des conditions de la continuation de ses mécanismes internes, les textes coraniques y étant découpés arbitrairement pour donner aux relations entre les hommes les significations les plus dures et les plus violentes : (« tuez les polythéistes où que vous les trouviez », al-Tawba 5; « combattez alors les chefs de la mécréance, car ils ne tiennent aucun serment, peut-être cesseront-ils », al-Tawba 12... etc.).

L'intimidation et l'incitation

Le Coran mecquois s'attache pour l'essentiel à affirmer l'idée d'unicité, de révélation et de prophétie; et l'un de ses procédés majeurs est d'adopter « l'histoire des prophètes » en reformulant d'un côté la référence religieuse selon la représentation islamique, et de l'autre en mettant les récits, bibliques ou populaires, au service direct et idéologique de la religion (ce que Sayyid Qutb exprime par « la soumission du récit à la fin religieuse », La représentation artistique dans le Coran, p. 128). Il est aisé de voir l'axe du récit religieux dans le Coran : le châtiment et la récompense derrière chaque phrase. La faute, la désobéissance commise par Adam et Ève, les a fait sortir du Paradis; la désobéissance d'Iblis l'en a privé à jamais. Quant aux hommes, ils ont encore devant eux la chance de revenir au paradis perdu, en récompense de ce qu'ils accomplissent dans leur vie d'ici-bas en préparation du Jour dernier.

Dans cette vie terrestre, il y a une surveillance divine minutieuse de ce que fait l'homme observé : Dieu sait « ce que son âme lui suggère », Il est « plus près de lui que sa veine jugulaire », deux anges qui se rejoignent guettent ses mouvements, « assis à droite et à gauche », et il ne prononce pas un mot sans qu'il y ait « auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire »... etc. (sourate Qaf 16, 17, 18, 21).

Cette surveillance débouche sur la question du « compte » : c'est-à-dire sur la dualité judéo-chrétienne de la récompense et du châtiment, qui atteint son sommet lorsque Dieu, dans le Coran, atteint « une perfection plus haute », c'est-à-dire, selon l'expression de Feuerbach, « un appauvrissement toujours plus grand de l'homme ». C'est cette dualité que la logique islamique exprime par l'intimidation et l'incitation, la promesse et la menace, comme une logique intégrale, terrestre et eschatologique : « le châtiment de l'ignominie dans la vie présente. Le châtiment de l'au-delà cependant est plus

ignominieux encore » (Fussilat 16). Sur la terre : l'intimidation par le châtement historique. Pour qui a combattu les prophètes et les religions : la foudre, le vent glacial et violent, le tremblement, la métamorphose, le vent chargé de gravier.. et la menace pour qui combat la prophétie et l'islam.

L'incitation par la récompense accordée à Noé et à ses partisans (le déluge), le sauvetage des prophètes du mal de leur peuple, la délivrance des croyantes de la stérilité, la bénédiction.

Au ciel : l'intimidation par le Feu : des visages couverts de poussière, recouverts de ténèbres; l'arbre de Zaqqoum, nourriture du grand pécheur ; des carcans à leur cou et des chaînes, ils seront traînés dans l'eau bouillante puis brûleront dans le Feu.

L'incitation par le Paradis : des visages rayonnants, riants et réjouis; dans des jardins avec des sources ; Nous leur donnerons pour épouses des houris aux grands yeux; des ruisseaux d'un vin délicieux à boire et des ruisseaux d'un miel purifié.

L'intimidation et l'incitation incarnent d'abord l'unicité : l'unité des propriétés des esprits bons et mauvais d'avant l'islam en un dieu unique et tout-puissant, « c'est Moi le Pardonneur, le Très Miséricordieux, et Mon châtiment est certes le châtiment douloureux » (al-Hijr 49-50), « C'est Lui Dominateur Suprême au-dessus de Ses serviteurs ; c'est Lui le Sage, le Parfaitement Informé » (al-Anam 18), etc... L'unicité du « vrai » et de « l'agir », qui détermine une dualité à la fois idéologique et sociale : la foi et la mécréance, l'islam et la jahiliyya; une dualité qui trouve dans l'incitation et l'intimidation sa matière et son complément dissuasif nécessaire, selon la logique d'échange évoquée plus haut : « Vous indiquerai-je un commerce qui vous sauvera d'un châtiment douloureux : vous croyez en Allah et en Son Messenger », « Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis » (al-Tawba 111), ou bien : « un jour terrible et catastrophique » (al-Insan 10).

La logique de l'intimidation et de l'incitation ne prend son sens réel intégral que par des procédures réelles et vécues. Avant de les aborder, il nous paraît nécessaire de nous arrêter sur une séparation fondamentale entre le paganisme arabe et la charia islamique : outre la logique dualiste islamique et salafiste, y entre la notion de répression exercée par le pouvoir, « et dans le talion vous avez la préservation de la vie, ô vous doués d'intelligence »; le pouvoir de l'idéologie s'accomplit dans le pouvoir d'ici-bas, l'islam comme État. Cette séparation englobe ici, par certains de ses aspects, l'islam mecquois, et non le seul paganisme arabe : le despotisme terrestre, juste ou injuste, entre dans le système religion-État, « et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers, les mécréants.. » (al-Maida 44, 47), l'idéologie du souverain (le prophète, le calife, le détenteur du pouvoir...), ombre de Dieu sur la terre, y couvant le fait que Dieu est l'ombre du souverain au ciel. Le pouvoir terrestre comme facteur de permanence, directe ou indirecte,

de l'idéologie religieuse. Autre séparation encore : la diffusion de la religion, la diffusion du jugement de Dieu, entre dans le système de la croyance. Comme le remarque Marc Augé (Génie du paganisme, p. 14), le paganisme n'a jamais été missionnaire; l'islam, ici, comme son prédécesseur (judéo-chrétien), est une religion de mission et de conquête, par la force ou par la paix, peu importe : l'essentiel est d'élever la parole de Dieu jusqu'à ce qu'elle embrasse tous les hommes, et d'imposer la souveraineté de Dieu par « la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes ». « Que la religion soit entièrement à Allah ».

La sourate mecquoise Les mécréants, « à vous votre religion, et à moi ma religion », s'en va avec son époque ; « combattez alors les chefs de la mécréance » (al-Tawba 12) devient un mot d'ordre. Et bien que le Coran raille, dans le récit religieux, Pharaon, qui menaça Aaron et Moïse en disant « Je vous couperai, sûrement, mains et jambes opposées, et vous crucifierai tous ! » (al-Chouara 49), l'islam

victorieux proclame son jugement à la fin de la période médinoise dans une formule semblable : « La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son Messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la Terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays » (al-Maida 33), avec une différence importante : le jugement de Pharaon était un jugement positif, lié au temps et au lieu, « au social et au politique », tandis que la peine légale islamique demeure, dans la logique islamiste, jusqu'au jour de l'Heure? Ainsi, la logique de l'intimidation et de l'incitation a parachevé sa dimension terrestre avec l'établissement effectif d'un pouvoir islamique : les peines légales et le châtement (l'intimidation), le butin, la récompense et le culte rituel (l'incitation).

Les sectes islamiques, depuis les mutazilites et les premiers chiites, ont poursuivi cette logique dans la vie réelle et idéologique, à partir de son image transmise

dans les prescriptions coraniques médinoises et dans la première société islamique, jusqu'à ce qu'elle devienne, au III^e siècle de l'hégire, IX^e de notre ère, et dans les compilations des sectes orthodoxes (sunnites et chiites), une méthode totalitaire pour enseigner l'islam et réaliser « la vie islamique ». Les premières exégèses et les livres de *sunan* ont semé la récompense et le châtiment dans les fatwas, les commentaires et la rédaction des hadiths ; là où se trouvait le terrain de la permanence de l'idéologie, de la continuation du ritualisme religieux, de la répression de l'autre... etc., elles ont fait de cette logique une arme quotidienne. Et si les premières compilations en la matière ne couvraient pas l'ensemble des hadiths, des récits et des versets, les imams postérieurs ont pu, sans difficulté notable, réordonner la plupart des hadiths qui leur étaient parvenus dans ce que l'on appellera « l'intimidation et l'incitation dans le noble hadith ».

Les peines légales

Les peines légales, ou ce que l'on peut appeler dans notre langue contemporaine « le code pénal islamique », sont liées à la désobéissance, à la transgression de l'interdit islamique, et elles se plient, le plus souvent directement, à la vision que le prophète Mohammed lui-même avait de l'histoire depuis sa fin : c'est-à-dire à l'idée que le moment de la disparition de la prophétie est la fin de l'histoire, et que les solutions mohammadiennes apportées à une société effectivement existante (Médine) sont des solutions valables pour tout temps et tout lieu. Couper la main du voleur, tuer le meurtrier, flageller le fornicateur... etc. En bref, les peines légales islamiques sont des peines fixes et générales ; et si Omar ibn al-Khattab a pu soulever la question du mobile qui pousse à commettre l'interdit, aucun musulman après lui n'a osé abolir la peine légale ni la modifier, quinze siècles de l'hégire durant. Les cris du cheikh Abdallah al-Alayli et des réformateurs de l'islam se sont perdus (les

prescriptions valent par leurs finalités et non par leur lettre, Où est l'erreur ?, livre d'al-Alayli) !!

Au contraire, la peine de mort s'est triplée (le meurtrier, l'apostat, le fornicateur marié), de même que la peine de flagellation (la fornication, le vin, les stupéfiants), et il est devenu difficile de recenser les peines légales dans le wahhabisme des Saoud et le khomeynisme iranien.

L'orientation arbitraire des peines légales ouvre la voie au renforcement des formes d'arbitraire social dans ses différentes expressions autoritaires, étatiques ou non étatiques ; la violence légale coexiste avec les formes de violence sociale, les nourrit et s'en nourrit. Ce n'est pas par hasard que la lapidation de l'homme marié et de la femme mariée, bien que le Coran mentionne la pierre comme châtiment (voir « al-Nuqta » 2/3, Chutes coraniques), n'a jamais été discutée à l'échelle islamique ; et ce n'est pas par hasard non plus que les différentes formes sociales de « vengeance du sang » nichent depuis l'avant-islam

jusqu'à nos jours, bien que l'islam « théorique » les tienne pour de la jahiliyya. Ce qui se passe en réalité, c'est la complicité permanente entre l'idéologie islamique et les coutumes arbitraires dominantes, chacune étant la jumelle de l'autre, qu'elles le proclament ou non ; car la coutume se pose continuellement, dans la société arabo-musulmane, comme étant l'islam même, et les imams de l'islam se réservent la marge du « sauveur » dans les dérives arbitraires de la société, sans jamais entamer ce système de valeurs sociales violentes lui-même, dans sa prééminence et son hégémonie (l'excision en Égypte en est l'exemple le plus éloquent : pendant 14 siècles, aucun islamien ne s'est arrêté au crime d'ablation du clitoris de la femme ; et lorsque les Égyptiennes et les organisations sanitaires internationales ont soulevé cette question, les deux journaux des Frères, « al-Daawa » et « al-Itisam », se sont précipités pour défendre l'excision : « c'est un honneur fait aux femmes, elle règle leur désir et bride

leur dévergondage », en demandant seulement de ne pas « exagérer » dans la coupe ??)

Les *sunan* et les obligations

Un simple décompte montre que les piliers de la transmission du hadith et du droit orthodoxe ont vécu dans les cent cinquante années qui ont donné les pionniers de ce que l'on appelle « la Renaissance » ; ceux-là ont bel et bien constitué le rocher de la résistance à ce vaste mouvement aux dimensions multiples qui fit irruption dans la demeure de l'islam avec le démon de l'innovation.

Jusqu'à l'éclat de « la Renaissance », l'expansion islamique avait réalisé l'espace vital d'une large interaction culturelle et sociale. Mais l'épanouissement intellectuel viendra pour l'essentiel de ceux qui ne réunissaient pas les deux qualités d'arabité et d'islam (des fils de captives, comme il plaît à al-Baghdadi de les railler). L'innovation deviendra le malheur des

malheurs de l'orthodoxie islamique ; comme ce mot est absent du Coran, plus de cinquante hadiths seront attribués au prophète Mohammed dans la guerre acharnée menée contre ceux qui sortaient de la logique de construction de l'idéologie totalitaire religieuse : « toute innovation est égarement », « aucun peuple n'a introduit une innovation sans qu'il en soit ôté autant de la sunna », « Dieu a fermé le repentir à tout auteur d'innovation jusqu'à ce qu'il abandonne son innovation », « **Dieu n'accepte de l'auteur d'une innovation ni jeûne, ni prière, ni pèlerinage majeur, ni pèlerinage mineur, ni djihad, ni acte surérogatoire, ni acte obligatoire ; il sort de l'islam comme le poil sort de la pâte** »... etc. (voir al-Boukhari, Mouslim, Abou Daoud, Ibn Maja, Ahmad, al-Bazzar...).

Mais que sont les sunan ? Comment « fermer la porte de la sédition » et comment resserrer le totalitarisme doctrinal pour faire face à l'hérésie, au libertinage, à l'athéisme, au qarmatisme, à la

traduction, à la pensée libre, etc. ? C'est ici que commencera ce vaste travail idéologique d'accaparement de la vie « d'ici-bas », d'abolition du champ de mouvement de l'homme, d'enracinement du suivisme par la pratique, afin de tuer tout temps libre et toute ivresse libre de la création. Ibn al-Nadim mentionne dans Le Catalogue plus de quarante livres et volumes intitulés Les sunan et Les obligations, écrits à cette étape, et des centaines de livres de conduite.

Comment lier tout ce qu'il y a de grand et de petit dans la vie de l'homme au donné religieux ? Comment le poursuivre lorsqu'il veut uriner, au moment où il finit d'uriner et lorsqu'il se lave les mains après avoir uriné ; comment il lave son visage ou fait ses ablutions ; comment il prie et gagne une houri aux grands yeux s'il ramasse un brin de paille sur le sol de la mosquée ; lorsqu'il décide d'avoir un rapport sexuel, pendant et après ; le jour où il vend ou est vendu ; lorsqu'il dort ou s'éveille ; lorsqu'il lit ou écrit etc...

Les sunan informent, l'analogie sur le Coran et la sunna complètent, l'effort d'interprétation, prisonnier des trois au mieux (avant que sa porte ne soit fermée), rattrape ce qui reste... Tout interstice où n'atteignent pas les traditions de Dieu, de Son messager et de leurs juristes parmi Sa création, dans la vie quotidienne, est un interstice par où le Diable peut se glisser. Ce Diable dont la définition est devenue bien plus englobante que le refus de se prosterner devant l'homme après sa création : « Sache que le premier doute survenu dans la création est le doute d'Iblis, malédiction de Dieu sur lui, et sa source est qu'il s'est autorisé son propre avis et a choisi la passion pour s'opposer à l'ordre... (al-Chahrastani, Le Livre des religions et des sectes, t. 1, p. 16).

Il n'est pas étrange, dans cette campagne qui mêle le credo, le totalitarisme et la propagande, que nous trouvions les signes du Jour de l'Heure dans le hadith identiques aux traits de l'époque abbasside ancienne, et il n'est pas étrange non plus

que nous constatons une concordance entre les hadiths compilés et nombre de liens sociaux dominants dans les régions où les vents de l'innovation n'étaient pas parvenus, ces régions ayant été en réalité la base humaine principale des pionniers de l'idéologie orthodoxe, base à travers laquelle et par laquelle ils ont organisé, sans relâche, leur attaque contre le démon de l'innovation et ses figures. Mais ce qui mérite ici qu'on s'y arrête, c'est cette continuité idéologique : il apparaît à qui dissèque que l'embryon idéologique n'est rien d'autre que le fils dévoué du credo, son gardien, le dépositaire de sa secte sauvée. (Exactement comme il apparaît aujourd'hui que le salafisme « contemporain » est le prolongement logique du successeur orthodoxe : d'Ibn Hanbal à Ibn Taymiyya, puis à Mawdudi, à Qutb et à al-Sadr, il vous suffit de changer le nom, n'est-ce pas la même histoire ?).

Si nous commençons par l'œuf, nous trouvons que l'islam, et il rejoint en cela le fondamentalisme juif, est

une religion rituelle au plein sens du mot : les rites entrent dans la vie quotidienne, ils réorganisent même cette vie sur la base de leur propre existence (les cinq prières, les trois repas ?). Lorsque nous étions petits, on nous disait : l'homme se nourrit pour vivre et ne vit pas pour se nourrir ; les islamistes tenant les rites pour la nourriture de l'âme et du corps, l'équation s'inverse : l'homme vit pour se nourrir, la vie étant d'abord et avant tout une adoration. « Dis : en vérité, ma prière, mes actes de dévotion et ma vie appartiennent à Allah » (al-Anam 1962), « Et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude » (al-Hijr 99), « Craignez Allah donc autant que vous pouvez, écoutez et obéissez » (al-Taghaboun 16), etc... Tous ces versets tendent d'abord à élever la notion d'adoration au-dessus des petites choses de la vie matérielle : **la piété envers Dieu réside dans l'établissement de la justice, la résistance à l'injustice, l'exercice de la raison, la résistance aux instincts de meurtre et de nuisance, etc., et non dans le déluge des rites**, nous pourrions

découper dans le noble Coran bien plus qu'ils ne découpent **pour rétrécir l'idée du libre arbitre et la maturation de la personnalité humaine, comme l'ont fait les takfiristes avec le verset du glaive, par lequel ils ont aboli et abrogé plus de 140 versets...**

Il est bien connu que tout texte religieux peut être plié et chargé au-delà de son sens, de sa structure et de sa capacité...

Les rites intensifs entrent dans la vie pour la gouverner, pour la dessiner, non pour la compléter ; les cultes appliqués et leurs dépendances gouvernent la société avec une fonction pratique et vitale, comme condition de son islam proclamé. La question traditionnelle sur le degré de foi des gens s'arrête ici, cette question ne touchant pas au ritualisme de la vie lui-même ; de même devient sans objet l'interrogation sur la validité de l'Achoura, de la visite des tombes ou des charismes des saints, le problème n'étant plus que le Coran apporte ou non le rite, mais que celui-ci existe effectivement.

Ici, l'idéologie s'adapte au ritualisme populaire, aux rites existants, à al-Khidr ou à Abbas au sang chaud, dans la mesure où elle réussit non seulement à s'en emparer, mais aussi à s'en servir. L'adaptation sociale aux rites religieux vient alimenter l'idéologisé, et la vie religieuse elle-même, par l'interpénétration de l'idéologie et des intérêts directs des gens ou de leurs coutumes (le pèlerinage est un exemple de la continuité de cette loi coutumière préislamique : non seulement la rencontre avec la Kaaba, mais aussi un commerce dont vous tirez profit ; les proverbes populaires expriment cette interpénétration, de la Turquie au Maroc : « et visites et négoce », « un pèlerinage et une petite affaire »). Mais cette adaptation rituelle en elle-même, soutenue par les pouvoirs politiques, sociaux, coutumiers et religieux, constitue l'une des prisons du monde musulman, les individus et les groupes y étant positionnés, Conditionnés ; la liberté de mouvement et de choix disparaît avec l'hégémonie rituelle, qui incarne par sa permanence **le rejet de l'exception, de la sortie**

(comédie ou tragédie, il est un proverbe connu que répètent les traîne-savates et les ivrognes au mois de ramadan, lorsque la ville leur devient étroite : « si ton peuple devient fou, ta raison ne te sert à rien » ; la quasi-prédestination rituelle généralisée engendre la quasi-prédestination négative et traquée, dans des villes qui marient la tromperie sociale et la « pureté » rituelle).

Le butin

« Quinze mois après l'hégire, le détachement d'Abdallah ibn Jahch revint chargé de butin de son attaque contre une caravane commerciale mecquoise (à peu près au début d'octobre 633 h.). Ibn Jahch proposa à ses compagnons, puis à Mohammed ibn Abdallah, que les combattants prissent les quatre cinquièmes du butin et que le cinquième restant fût donné « à Dieu et à Son messenger » ; le prophète Mohammed les y confirma, et le Coran confirma ensuite : « Et sachez que, de tout butin que vous avez

ramassé, le cinquième appartient à Allah, au Messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs » (al-Anfal 41). Le mécanisme fondamental de l'économie des razzias reposait ainsi sur le fait de tenir le combattant (la force matérielle dans le combat et l'instrument qui réalise le capital) pour l'ayant droit des quatre cinquièmes de ce qui est pris. Ce principe fondamental signifie pratiquement que la catégorie combattante n'est pas seulement un instrument aux mains de la prophétie, ou d'un appareil, d'une catégorie, d'une classe... etc., mais qu'elle est une partie de l'appareil dominant général au sens direct du mot. Et c'est ici que nous apparaît la question de l'État comme appareil de pouvoir, au sens de classe qui s'y mêle... les composantes de l'appareil militaire détenant directement la possibilité d'accumuler du capital par leur travail (le combat, pour le combattant).. la participation au combat comme opération militaire et économique (Manna, La société arabo-musulmane de Mohammed à Ali) ; ce qui constitue une continuité du

principe de la razzia dans la société esclavagiste collective de la péninsule Arabique (trois quarts pour le combattant et un quart pour le cheikh de la tribu) au sein de la société–État supra-clanique ? »

Nous avons commencé par ce passage parce qu'il serait vain de nier la farce que jouent certains économistes arabes et occidentaux, qui portent dans leur besace les repères de l'économie capitaliste pour tailler la société arabo-musulmane à leur mesure, ou de discuter avec les islamistes d'une « théorie économique islamique » fondée sur le texte et sur le modèle prophétique et bien guidé. Les premières razzias furent une issue à une crise de subsistance interne que Médine connut au début de l'hégire, et elles ne tardèrent pas à devenir le pilier des ressources de la communauté islamique ; elles reposent pour l'essentiel sur le parasitisme du groupe, qui prend appui sur le pillage ou la confiscation des ressources de l'autre. Le butin est à l'origine ce que le combattant prend à son adversaire vaincu, ou à

ceux qui sont sous « sa protection et sa tutelle » (exactement comme il en allait avant l'islam et comme cela s'est poursuivi avec lui) ; et la ressource principale du Trésor public et de la richesse des musulmans, dans la période chère au cœur des islamistes (l'époque de Mohammed et du califat bien guidé), c'est la force de travail des non-musulmans. Il est risible de comparer la zakat intérieure (2,5 %) au butin extérieur (80 %).

Le mécanisme du butin, ce que nous avons appelé l'économie de guerre, est un mécanisme qui a marqué la société dans tous ses éléments, l'influençant et subissant son influence : la citoyenneté et la polygamie, la production d'esclaves, les mariages avec les non-Arabes, la conversion à l'islam... etc. Et il nous faut attendre plus d'un siècle, marqué par la marginalisation des gens de la Maison et par les conversions massives à l'islam pour fuir la capitation, pour que la question commence à prendre d'autres dimensions : l'orthodoxie chiite, du fait de son

extension comme appareil et de son éloignement du Trésor public, commence à idéologiser le butin intérieur, en considérant que de tout ce que l'homme acquiert dans sa vie, par le travail ou par la guerre, le cinquième revient à Dieu et au Messenger (aux gens de la Maison après la mort du Messenger ??). Et de même que les Circassiens deviennent des Qouraychites (voir : Livre contenant la généalogie des Circassiens issus de Qouraych, descendants d'Ismaël, manuscrit de Paris 15 60), tout porteur de turban devient membre des gens de la Maison. Quant au califat, il est devenu nécessaire, la matière du butin étant devenue minoritaire dans la demeure de l'islam, que deux mots viennent en tête des livres d'« économie islamique » : le kharadj et les biens.

L'imamat

L'idée de perfection divine trouve son accomplissement autoritaire terrestre dans le despote « parfait » ; et le rapetissement de l'homme trouve

son complément logique dans le caractère grégaire de la société et dans le besoin qu'a le groupe d'un imam, d'un calife, d'un juriste, d'un sauveur, d'un messie, d'un mahdi attendu, etc. La prophétie, comme notion linguistique, est la meilleure expression de la notion d'un gouvernant distingué des gouvernés, le commun, celui-ci étant l'objet de l'élite (« il faut au juriste un sot qui lutte pour lui et le défende », al-Chafii). Et l'une des caractéristiques de la critique de la religion au IIIe siècle de l'hégire, IXe de notre ère, est peut-être d'avoir tenu la critique de la prophétie pour le fondement de la critique de la religion.

Le despote est l'incarnation réelle de la pyramide sociale et politique réelle, et le despote-calife est la Sublime Porte dans une société où se superposent les portes du totalitarisme et du despotisme, la reproduction du despotisme partant des liens sociaux eux-mêmes et se concentrant dans le pouvoir « central ». Selon cette logique, le contraire du despotisme injuste est le despotisme juste ; autrement

dit, le despote injuste coexiste avec sa famille terrestre et supraterrrestre dans l'idéologie islamique.

La « réforme » religieuse ne sort pas du religieux dans ce cercle fermé, où se rejoignent les mutazilites et Ibn Hanbal, al-Banna et al-Sadr, al-Afghani et Abdou : la recherche d'« un gouvernant devant qui les forces s'amenuisent, devant la grandeur duquel la puissance s'amoindrit et au pouvoir duquel les âmes se soumettent » (al-Afghani et Abdou). Et il n'est pas étonnant que le terme « despote juste » soit entré dans le vocabulaire islamique par la « réforme » religieuse (voir Mohammed Abdou, Œuvres complètes, tome premier).

« Que les gens se rendent mutuellement le droit entre eux » (les Nadjadat, kharidjites) et « les hommes sont semblables entre eux, nul imam n'a à régir leurs affaires » : voilà une innovation hérétique dans la logique interne de l'idéologie islamique, pour autant qu'on puisse la concevoir ?

Il faut ici s'arrêter à la notion chiite de « tutelle du docteur de la Loi », qui est un sujet de l'heure (hors du champ du temps) : la tutelle, selon la définition chiite, « signifie l'obéissance et la souveraineté ; le tuteur est celui qui a droit à l'obéissance et droit à la souveraineté, et il n'est pas permis, par jugement de la raison, d'obéir à un autre que lui ni de faire allégeance à un autre » (Culture de la révolution, al-Chahid, n° 79, février 1982) ; et le docteur de la Loi est « l'homme qui possède la capacité de déduire la qualification légale de ses indices connus, c'est-à-dire du Livre et de la sunna ; le juriste a des qualités mentionnées dans les livres de droit, et le devoir fondamental de cet homme (est d'établir le jugement de Dieu dans la société) et de veiller à l'application du message de Dieu... Il est donc le curateur de l'expérience islamique et le sommet de la pyramide du (pouvoir) dans la pensée politique islamique... Il convient ici de consigner quelques textes sur ce point important de la culture révolutionnaire : « les savants sont les dépositaires de confiance des messagers »,

« les savants sont les héritiers des prophètes », « les savants sont les successeurs des messagers » ; ces textes réunis déclarent que le juriste a le droit de conduire la société comme le prophète... sans autre différence que sur quelques questions propres à la fonction prophétique... Et la tutelle du docteur de la Loi est la représentante légale de la tutelle de Dieu sur les hommes : de là découle l'obligation de leur obéir. Dieu le Très-Haut a dit : « Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement, 59/4 » (même source).

Ce texte résume à bon droit, et à tout le moins, cinq textes « de référence » sur ce sujet (La vente et Le gouvernement islamique de Khomeiny, La logique islamique et ses fondements de Mohammed Taqi al-Modarresi, la Constitution de la République islamique d'Iran, et le livre Les fondements du Suffisant).

L'exception chiite dans l'orthodoxie islamique réside dans les pouvoirs matériels directs des hommes

de religion : l'appareil chiite, circonscrit au début de sa formation aux villes religieuses (Qom et Nadjaf pour l'essentiel) et généralisé depuis le XVI^e siècle par les bénédictions du chah de l'époque, Ismaïl, fondateur de l'État safavide par l'épée, a constamment possédé une composition « vaticane » interne et une relation fiscale et financière directe avec les croyants, par le quint prélevé sur leurs ressources annuelles. L'appareil chiite n'a pas tant été objet de persécution qu'il n'a constitué un « État dans l'État » ; à la chute du chah, il représentait la plus grande institution hiérarchique organisée hors de l'appareil d'État en Iran (environ 180 000 personnes). Il est donc le corps même de la composition despotique et non son extérieur ; son rôle n'est pas sorti de la reproduction du despotisme social et idéologique pendant au moins cinq siècles ; et tant que ses intérêts n'étaient pas directement atteints, il s'est tenu à la trêve djafarite : « n'humiliez pas vos nuques en abandonnant l'obéissance à votre souverain ; s'il est juste, demandez à Dieu qu'il demeure, et s'il est injuste,

demandez à Dieu qu'il s'amende » (Les croyances de l'imamisme, p. 154).

La logique khomeyniste s'incarne dans le gouvernement despotique généralisé au pouvoir, et elle réalise une continuité à l'intérieur des rapports « partisans » dans l'opposition, dans l'accord contemporain entre le caractère fasciste du parti et la composition despotique des rapports internes du groupe.

Cela apparaît clairement dans le langage du parti al-Daawa (« le Baas d'opposition en Irak ») : « L'existence de la tutelle du docteur de la Loi, à ce stade, signifie le parachèvement de l'élément d'obéissance dans les travaux du parti... Et puisque la bienheureuse Daawa croit à la tutelle du docteur de la Loi, elle bâtit son organisation et son action sur cette base ». Cette logique ne nous rappelle pas seulement « le parti de Dieu » dans la littérature des Frères musulmans (« le Baas d'opposition en Syrie »), où la prédication des Frères musulmans est la formule

accomplie pour que la miséricorde de l’islam s’étende à ce monde (Said Hawwa, Introduction à la prédication des Frères musulmans, p. 17), (**la communauté que le destin a chargée de sauver les mondes**, Épître des Frères), et où « le parti de Dieu, comme organisation, se soucie plus que de tout de l’obéissance et de la piété ; chaque messenger a dit à son peuple (craignez Allah donc et obéissez-moi). Al Imran 50, al-Chouara 108-110-126-131-144-150-163-179, al-Zoukhrouf 63, Nouh 3. Et c’est par l’obéissance que le musulman organisé se distingue des autres, car l’organisé a la capacité de servir et d’obéir » (même source, p. 149). Cela ne nous rappelle pas seulement ce point : cela nous conduit à la stérilité de l’obéissance à tous les niveaux, sauf au niveau de la production de formes plus serviles encore dans la société. Il n’est même pas requis pour cela que la religion, ou la communauté, soit « céleste » (l’obéissance de fer chez Lénine, Que faire ?, a réalisé le champ idéologique fertile de la soumission sociale la plus générale ; et il reste, pour le stalinien

d'Orient, que le plus grand problème tient à ce que l'obéissance islamique est plus profondément enracinée que son obéissance de fer, ce qui lui fixe pour plafond de petites sectes et une production artisanale).*

* Passage extrait du manuscrit La société arabo-musulmane de Mohammed à Ali (avant sa publication aux éditions al-Razi, Paris, 1986), section du butin. Quant à celle qui touche à l'imamat, elle condense quelques-unes des vues exposées dans une recherche en cours sur « Le totalitarisme et le pouvoir ». La section dont nous estimons qu'elle prolonge ce qui précède et qui ne figure pas ici, faute de pouvoir la développer, est « La oumma-matrice ».

Ce texte, « Totalitarisme », a paru dans le quatrième numéro de la revue « al-Nuqta », à Paris, en 1984. Il a été republié dans le livre Les défis des Lumières, publié aux éditions al-Jamal, Cologne, en 1991.

La fin du mythe salafiste

« Les “sunnites” eux-mêmes, j’entends les agents de la sunnisation, juristes de la Loi, combattants et notables de la communauté, sont devenus un événement broyeur pour toute sunna, qu’aucune règle d’aucune sorte ne règle : des administrateurs de barbarie, des inventeurs de torture et des tueurs heureux; et la sunna n’est plus qu’un symbole ou un matériau d’emballage pour l’événement de “la gestion de la barbarie”. Je crois que Daech et al-Qaïda sont plus étroitement liés à la mort de la sunna comme tradition vivante qu’à son accomplissement. »

Yassine al-Haj Saleh, Les
impérialistes vaincus, 2019, p. 102-103

Dans une approche anhistorique et en confrontation directe avec la rationalité, la sagesse et la philosophie, le fondement de l'école salafiste a été posé par Ibn Taymiyya et son disciple Ibn Qayyim al-Jawziyya. La compilation quantitative taymienne, où il repousse tout ce qui avait fait parler le monde d'une renaissance de l'Orient mille ans plus tôt, ne pouvait convenir qu'à l'état de décadence, d'ignorance et de retard culturel qui régnait à son époque, et où il était plus simple et plus facile, pour toute thèse démagogique, de reposer sur le principe : « la cause de tous nos malheurs réside dans l'abandon de notre religion »... comme si le commun des gens avait quitté la religion de l'islam pour suivre les sectes égarées et batinites, « déviantes » par rapport aux pieux ancêtres et à la société des califes bien guidés !.

Après des décennies de recherche, d'étude et de lecture de tout ce qui a été attribué au prophète Mohammed,

parole ou acte, pour le corriger, le réviser ou le comparer, le cheikh Nasser al-Din al-Albani s'est dressé face à « la fitna du takfir », cherchant une explication ou une interprétation par laquelle répondre aux nouveaux takfiristes, avec les mécanismes et les références mêmes qu'avait employés le salafisme pour bâtir sa forteresse idéologique close. Il écrivit ainsi dans son épître sur « la fitna du takfir » : « *Cela dit, la question du takfir en général, non pas seulement à l'égard des gouvernants, mais aussi des gouvernés, est une grande et ancienne fitna.... Et il est fort regrettable que certains prédicateurs ou certains exaltés en viennent à sortir du Livre et de la sunna, mais au nom du Livre et de la sunna* »... « *Ce point, beaucoup de gens de l'élite l'oublient et en négligent la nécessité et le caractère impératif, sans parler de ceux que l'on a connus sous le nom de (la Société du takfir), ou de certains types de groupes qui se rattachent au djihad et qui sont en réalité des **débris du takfir*** ».

Depuis la campagne djihadiste afghane, mais surtout avec la naissance d'al-Qaïda, le cheikh al-Albani a subi une profonde secousse intérieure, en sentant que ce qu'il avait fait *toute sa vie, réviser des hadiths forgés et authentifier des hadiths « bons » ou « sûrs », relevait de la logique compilatrice taymienne (du nom d'Ibn Taymiyya), qui a soumis la foi et le Coran à l'héritage des hadiths et des récits, lequel s'est accumulé et est devenu le fondement de la pensée, de l'exégèse et de la construction idéologique de ce que l'on appelle les gens de la sunna et de la communauté ; héritage dont les takfiristes se sont servis comme appui et comme argument dans la **trilogie de l'excommunication, de l'interdiction et de l'attentat**. Il en est donc revenu, à la fin de sa vie, à demander aux prédicateurs :*

- 1– Premièrement, de commencer par purifier cet islam de ce qui s'y est introduit.
- 2– Deuxièmement : que cette purification s'accompagne de l'éducation de la jeunesse musulmane naissante dans cet islam purifié.

Mohammed ben Salih al-Outhaymine (Ibn Outhaymine) explique ainsi la phrase d'al-Albani sur la purification de l'islam : « Le cheikh al-Albani a demandé que l'islam soit d'abord purifié, parce qu'il y a dans l'islam des impuretés dans le credo, des impuretés dans la morale, des impuretés dans les cultes, des impuretés dans les transactions »...

Nous reposons ici la question que posait un jour le cheikh Abdallah al-Alayli : « Où est l'erreur ? » Et comment le cheikh al-Albani, Ibn Baz, Ibn Outhaymine et d'autres ont-ils été utilisés par les takfiristes ?

Dès sa naissance, ceux qui se sont donné le nom de « gens de la sunna et de la communauté » se sont appuyés sur la compilation des hadiths et des propos attribués à l'époque prophétique et à celle qui l'a suivie. **Cette opération de compilation s'est muée en assassinat du texte, de son histoire et de sa valeur historique, et en isolement de ce texte du contexte politique et social où il était survenu** (comme les hadiths du combat, ou de l'établissement de l'État, ou de

la relation aux gouvernants). Et d'Ibn Taymiyya à aujourd'hui, les corps de textes ont été démembrés : chaque texte est devenu une île indépendante, à faces multiples, utilisable aussi bien pour accepter le gouvernant et lui obéir que pour l'excommunier et se soulever contre lui, ou pour excommunier des communautés et des sectes islamiques à raison de désaccords politiques ou doctrinaux. **Le problème d'Ibn Outhaymine, d'Ibn Baz, d'al-Albani, etc., n'est plus de vérifier la continuité de la chaîne de transmission d'un récit que rien, à l'origine, ne vient confirmer ; et malheureusement, tout ce qui touche aux matières pénales, et pas seulement aux questions de règles et de relevailles, lapidation et mise à mort d'une fornicatrice mariée ou de celui qui « abandonne » sa religion, nous n'avons rien qui le confirme, et cela demeure affaire de chaîne de transmission (d'après... d'après.. d'après.. il a dit) susceptible d'être rejetée comme acceptée.** Mais à partir du moment où les outils idéologiques et les textes sur lesquels on s'appuie deviennent des fondements doctrinaux catégoriques et

sacrés, le seul fait d'en discuter la validité devient objet de reddition de comptes, voire d'excommunication. Car les groupes takfiristes traitent les hadiths attribués au prophète **comme des ordres opérationnels directs, valables par-delà le temps et le lieu...** à titre d'exemple et non de manière exhaustive :

- **Le hadith de « la division de la communauté » (la secte sauvée)²³** : le hadith qui énonce la désagrégation

²³ Dans un article intitulé : Les gens de la sunna et de la communauté, caractères et croyances, sur le site Islamweb en 2004, l'auteur de l'article condense ainsi la définition :

« Les gens de la sunna et de la communauté sont connus par des titres qui sont les marques de leurs qualités, et qui sont dans l'ensemble tirés du hadith du prophète, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui. Parmi ces titres :

1. La secte sauvée : cette qualification est tirée du hadith d'Abdallah ibn Amr ibn al-As, que Dieu les agréa tous deux, qui a dit : le messenger de Dieu, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, a dit : (Il adviendra assurément à ma communauté ce qui est advenu aux fils d'Israël, pas pour pas, au point que s'il s'est trouvé parmi eux quelqu'un pour aller ouvertement à sa propre mère, il s'en trouvera dans ma communauté pour faire de même ; et les fils

d'Israël se sont divisés en soixante-douze confessions, et ma communauté se divisera en soixante-treize confessions, toutes dans le Feu, sauf une seule confession. Ils dirent : et laquelle, ô messager de Dieu ? Il dit : ce à quoi je me tiens, moi et mes compagnons) rapporté par al-Tirmidhi et tenu pour bon par al-Albani. Le sens en est qu'il a qualifié toutes les sectes de perdition sauf une, qui a obtenu la qualité du salut et se l'est réservée : c'est la communauté qui se caractérise par le suivi de la voie des ancêtres dans les paroles, les actes et les croyances.

2. La communauté victorieuse : ce nom est tiré du hadith de Thawban, d'après le prophète, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, qui a dit : (Un groupe de ma communauté ne cessera de combattre pour la vérité, victorieux, jusqu'au jour de la résurrection) et dans une autre version : (Un groupe de ma communauté ne cessera d'accomplir l'ordre de Dieu ; ne leur nuiront ni ceux qui les abandonnent ni ceux qui s'opposent à eux, jusqu'à ce que vienne l'ordre de Dieu, et ils l'emporteront sur les gens) rapporté par Mouslim dans son Sahih. Le sens en est que ce groupe, même s'il traverse des phases de faiblesse, aboutira à la victoire et à l'établissement, si Dieu le veut ; il se distingue par une fermeté étonnante face aux opposants et aux démoralisateurs, accomplissant l'ordre de Dieu sans craindre, en Dieu, le blâme de quiconque.

de la communauté en 73 sectes, toutes dans le Feu sauf une. Dès que ce hadith reçoit la qualification de « sûr » ou de « bon », depuis Ibn Taymiyya jusqu'à al-Albani, le groupe takfiriste s'en empare et s'applique à lui seul cette qualité. Résultat automatique : les 72 autres sectes (le reste des musulmans) sont transformées en égarés ou en gens sortis de la religion, ce qui légitime qu'on les livre en pâture.

- **Les hadiths des batailles eschatologiques, du djihad et de la répression des dissidents** : ces hadiths sont totalement isolés de leurs circonstances historiques (comme les guerres de l'apostasie ou les conflits politiques du premier temps). Au lieu d'être tenus pour

3. Les pieux ancêtres : ils ont été ainsi nommés parce qu'ils suivent la voie des compagnons, que l'agrément de Dieu soit sur eux, et des imams de la guidance dans les trois siècles privilégiés que le prophète, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, a loués et qu'il a préférés dans l'ensemble au reste de la communauté ; il a dit, sur lui la prière et la salutation : (les meilleurs d'entre vous sont ceux de mon siècle, puis ceux qui les suivent, puis ceux qui les suivent) rapporté par al-Boukhari et Mouslim et la formulation est d'al-Boukhari ». <https://www.islamweb.net/ar/article/66723>

des textes liés à leur contexte, ils deviennent un credo absolu à usage quotidien contre les gouvernements, les sociétés et les groupes contemporains.

- **L'autorité absolue des « pieux ancêtres »** : la notion de pieux ancêtres est fondue dans le texte prophétique, si bien que toute divergence juridique, politique ou doctrinale avec « la compréhension des ancêtres » (que le groupe détermine lui-même) n'est plus une simple erreur d'interprétation, mais « une mécréance et une sortie de la religion ». Ces pieux ancêtres étaient des hommes comme les autres, avec leurs mérites et leurs torts ; sinon, quel est le modèle du musulman, ou sa position « la plus proche du Messenger », dans ce que l'on appelle la Grande Discorde ou lors de la bataille du Chameau ? Quelle est la position des « ancêtres, compagnons et successeurs » sur la bataille de Kerbala, sur la journée de la Harra, sur le siège de La Mecque et son bombardement au manganon ? Où est **l'immunité** des compagnons et de ceux à qui le Paradis fut promis, quand ils portent les épées les uns contre les autres ?

Il suffit d'ouvrir le Lisan al-Arab d'Ibn Manzour (630–711 h. / 1232–1311 apr. J.-C.) et de constater l'absence du mot salafisme, comme substantif, comme verbe, comme définition et comme qualificatif, pour constater que les ancêtres et le salafisme sont le dernier nom employé pour désigner une communauté ou une secte islamique au cours des sept premiers siècles de l'hégire. Et si les repères fondamentaux du salafisme, en ses principaux sens contemporains, se sont fixés dès « la Croyance qadirite », promulguée sous le règne du calife abbasside al-Qadir bi-llah (381–442 h. / 991–1031 apr. J.-C.), lorsque « al-Qadir bi-llah, commandeur des croyants, fit se repentir les innovateurs en l'an 408 h. / 1017 apr. J.-C., parmi les juristes mutazilites hanafites, qui manifestèrent leur rétractation et se désavouèrent du mutazilisme ; puis il leur interdit la théologie, l'enseignement et la controverse en matière de mutazilisme, de rafidisme et de doctrines contraires à l'islam, et il prit leur engagement écrit à ce sujet, et que, s'ils y contrevenaient, s'abattrait sur eux un châtiment exemplaire dont leurs semblables

tireraient la leçon » (Le Recueil ordonné, t. 7, p. 287). Le calife envoya ses ordres aux émirs sunnites à ce propos. Et Ibn al-Jawzi ajoute : « *Yamin al-Dawla et Amin al-Milla Abou al-Qassim Mahmoud (le Ghaznévide) se conforma à l'ordre du commandeur des croyants et suivit sa règle dans les territoires dont il l'avait fait son lieutenant, le Khorassan et d'autres, **en tuant les mutazilites, les rafidites (les chiites), les ismaéliens, les qarmates, les djahmites et les assimilationnistes, en les crucifiant et en les emprisonnant, en les bannissant, en ordonnant qu'ils soient maudits du haut des chaires des musulmans, en écartant toute communauté de gens de l'innovation et en les chassant de leurs demeures, et cela devint une règle en islam*** »²⁴.

La Croyance qadirite commence par la phrase de **l'excommunication et de l'interdiction** dans les rangs des musulmans et de ceux qui vivent sous l'autorité du

²⁴ Article La Croyance qadirite, Encyclopédie de l'examen approfondi des droits de l'homme, sous la direction de Haytham Manna, première partie,, deuxième édition, Bissan, Beyrouth, 2018, p. 59-63

califat : « **Telle est la croyance des musulmans ; quiconque s'y oppose est pervers et mécréant** ». En insistant sur le mythe de « la secte sauvée », c'est-à-dire sur l'existence d'un islam vrai et d'une communauté dans le vrai, tout le reste étant faux, pervers et mécréant : *« Les juifs se sont divisés en soixante et onze sectes, les chrétiens se sont divisés en soixante-douze sectes, et cette communauté se divisera en soixante-treize sectes, **toutes en enfer** sauf une. On dit : et laquelle, ô messager de Dieu? Il dit : celui qui se tient à ce à quoi je me tiens, moi et mes compagnons »...*

C'est peut-être le contenu de ce hadith, et sa faiblesse au regard des faits de l'histoire des trois religions et de l'histoire réelle des religions et des sectes, qui a rendu même le cheikh Youssef al-Qaradawi incapable d'en défendre l'authenticité, malgré la trame du récit rapporté d'Abou Hourayra, d'Anas ibn Malik, de Mouawiya ibn Abi Soufiane et d'autres, avec l'**authentification** traditionnelle à laquelle les salafistes nous ont habitués (d'Ibn Taymiyya à al-Albani..). Car il établit une lecture

réductrice de la religion, comme nous l'avons dit plus haut, appuyée sur une chaîne de transmission faible, et il donne un chèque en blanc à l'excommunication dans n'importe quel désaccord entre les sectes, fût-il « sunnite »?

Deux siècles durant, les prohibitions et les interdits se sont étendus chez les hanbalites jusqu'à couvrir les détails les plus fins de la vie personnelle du musulman, avec la multiplication des fatwas de mise à mort contre ceux qui divergeaient de ce qui se tenait pour un des gens de « la sunna et de la communauté ». Avec la sacralisation de textes du hadith prophétique qui comprennent **le Mousnad d'Ibn Hanbal et ce que l'on appelle les Six Livres** (*le Sahih d'al-Boukhari, le Sahih de Mouslim, les Sunan d'Abou Daoud, les Sunan d'al-Tirmidhi, les Sunan d'al-Nassai, les Sunan d'Ibn Maja*), malgré ce qu'ils contiennent de faible, de forgé et de contraire à la raison, à la logique et au noble Coran. Mais l'opération de mythification des ancêtres se faisait par la construction d'une « **idéologie salafiste sunnite** » qui

combat les innovations, la philosophie, les *rafidites*, les *batinites*, etc., et qui insiste sur la notion d'obéissance comme incarnation de la docilité et de la soumission à un ordre : l'obéissance imposée aux esclaves et aux serfs à l'égard de leurs maîtres, l'obéissance imposée aux créatures pour l'établissement de la puissance du souverain... Mais le pire désastre, dans cette opération de mythification, fut la guerre confessionnelle et doctrinale que déclenchèrent les fatwas de celui à qui l'on donna le titre de cheikh de l'Islam contre quiconque divergeait de sa représentation et de sa compréhension de l'islam et du monde. Et le fait que les salafistes ont tenu ces fatwas pour des positions catégoriques et définitives sur la philosophie, le *batinisme* et les écoles islamiques divergentes.

Depuis la mort du prophète, le texte coranique s'est achevé et la période de la biographie prophétique a pris fin. Est né le besoin pressant d'affronter des cas nouveaux sur lesquels il n'existait ni texte, ni récit, ni hadith. Il n'y avait pas d'institution religieuse et

temporelle pour légiférer, juger et exécuter, et même les opinions des compagnons ne les liaient pas les uns les autres : Ibn Abbas rendait un avis et Ibn Omar le contredisait, ou Aïcha les contredisait tous les deux. Autrement dit, le phénomène de l'effort d'interprétation humain a commencé dès la mort du prophète : c'est une opération de déduction d'une qualification. Et la fermeture de la porte de l'effort d'interprétation fut une décision humaine, accompagnée d'une innovation nommée la fatwa, c'est-à-dire la formulation d'une qualification « légale » sur un fait concret et une question déterminée. Ibn Taymiyya constitue bel et bien un point de bascule décisif dans la structure de l'idéologie close, fondée sur la culture de **certitudes** rassurantes face au doute, à la pensée et à la recherche. Ici se dessinent les repères de l'idéologie taymienne et son rôle dans **l'emprisonnement du texte et l'excommunication de la raison, son rôle dans l'alliance du sacré et de la violence, et le rôle le plus important, la mobilisation face au différent, à l'ennemi ou au danger extérieur** : ce que l'on peut appeler le mécanisme par lequel la tortue

rentre ses parties molles dans sa carapace par crainte de son environnement direct et indirect, ou la recherche d'une fausse certitude dans un monde troublé par le recours à la violence.

Le facteur premier et fondamental réside dans la manière dont s'opère « **l'ingénierie de l'esprit salafiste** » et dans le mécanisme de son rapport au savoir, fondé sur :

- **La divinisation de la compréhension humaine historique : le salafisme ne se contente pas de la référence du Coran et de la sunna, il impose « la compréhension des pieux ancêtres » comme référence obligatoire, égale à la Révélation. Cette interpénétration a fait des interprétations humaines historiques (écrites durant les premiers siècles de l'hégire) des textes sacrés valables par-delà le temps et le lieu, faisant de tout renouvellement une innovation et un égarement.**
- **La réduction de la religion au « credo et à l'allégeance » : la religion a été transformée d'un système moral et civilisationnel ouvert en « listes d'annulatifs et de croyances rigides ». Dans ce**

système de savoir, l'homme est réduit à « son degré de conformité à l'école », et « la divergence intellectuelle naturelle » se change en « trahison doctrinale » qui appelle l'exclusion (l'excommunication).

- L'hostilité structurelle aux sciences humaines : « nous avons tout et nous n'avons besoin d'aucune innovation ». Cette phrase, que répètent les hommes de religion dans la péninsule Arabique, à Qom et dans les livres du salafisme djihadiste, repose sur l'idée que toutes les réponses existentielles, sociales et politiques se trouvent dans le passé. Dès lors, la philosophie, la sociologie, les sciences humaines et appliquées modernes sont traitées comme une « invasion intellectuelle » ou des « innovations occidentales » qui menacent la pureté du credo.
- Depuis la mobilisation générale pour « *le djihad en Afghanistan contre le communisme et les mécréants* », la question du rapport entre le sacré et la violence est passée devant tout ce que les pays musulmans avaient vécu dans les guerres de libération nationale contre la colonisation directe. La

définition du sacré et la fatwa de djihad ont monté jusqu'à prendre la place de l'idée d'émancipation nationale. Et après que des États comme le Royaume d'Arabie saoudite eurent affronté le courant nationaliste et socialiste en soutenant les courants salafistes et l'islam politique, les pays du Golfe et l'Égypte se sont mis à exporter des « combattants » vers l'Afghanistan, à la suite des fatwas wahhabites et salafistes qui firent du combat en Afghanistan une obligation légale (le wahhabisme saoudien et qatarien n'a-t-il pas tenu le djihad pour une obligation en vue de libérer Jérusalem?). De là, les campagnes d'envoi de volontaires n'étaient pas seulement « pour Dieu et par Dieu » : elles étaient financées par les pays wahhabites du Golfe d'une manière sans précédent, et militairement par les États-Unis et l'OTAN.

La légitimation du pouvoir absolu

À travers l'histoire (depuis l'époque abbasside tardive jusqu'aux États contemporains), les gouvernants ont trouvé dans le droit hanbalite et salafiste un instrument idéal de stabilité politique; car le salafisme enracine « l'obéissance au détenteur du

pouvoir, même s'il te fouette le dos et te prend ton bien » et l'interdiction de se soulever contre lui, en échange de quoi l'institution religieuse reçoit une tutelle complète sur la société et sur le champ culturel.

- **La fatwa comme arme militaire et instrument de contrôle social**

L'excommunication et l'exclusion sont passées de simples opinions juridiques à des « pièces juridiques » justifiant la liquidation des adversaires politiques (comme il advint aux débuts du premier État saoudien, par les fatwas des annulatifs²⁵ et par

²⁵ Les annulatifs, selon le texte de Mohammed ben Abdelwahhab, sont au nombre de dix, comme il est dit dans l'épître « Les annulatifs de l'islam » :

1. L'associationnisme dans l'adoration de Dieu : comme d'invoquer un autre que Dieu ou de sacrifier à un autre que Lui (aux djinns ou aux tombes).
2. Prendre des intermédiaires : placer des intermédiaires entre l'homme et Dieu pour les invoquer, leur demander l'intercession et s'en remettre à eux.

-
3. **Ne pas excommunier les polythéistes : ou douter de leur mécréance, ou tenir pour valides leur école et leurs croyances.**
 4. Croire que la guidance d'un autre que le prophète est plus parfaite que la sienne : ou que le jugement d'un autre (comme les lois positives) est meilleur que le sien.
 5. Détester quelque chose de ce qu'a apporté le messager : même si l'on met cette chose en pratique, comme de détester une obligation déterminée.
 6. Se moquer de la religion : railler une partie quelconque de la religion du messager, de sa récompense ou de son châtiment.
 7. La magie : ce qui comprend de la pratiquer, ou de l'agréer, et de l'employer pour détourner ou pour attirer l'affection.
 8. Soutenir les polythéistes et les aider contre les musulmans : appuyer les non-musulmans et les aider contre les musulmans.
 9. Croire que certains hommes peuvent sortir de la Loi de Mohammed : comme de croire que quelqu'un peut adorer autrement que par l'islam.
 10. Se détourner de la religion de Dieu : ne pas l'apprendre et ne pas la mettre en pratique du tout.

l'excommunication des bourgades voisines), puis la mise en accusation de trahison des élites cultivées et éclairées, et enfin, mais non des moindres, l'utilisation de la fatwa pour mobiliser la populace au service de desseins politiques..

Le mouvement wahhabite est né dans un milieu désertique et pastoral, isolé des grandes métropoles culturelles (comme Le Caire, Bagdad et Damas), qui se distinguaient par le pluralisme des écoles et la coexistence humaine; de là l'étroitesse de l'horizon culturel et cognitif, l'absence de souplesse, de tolérance et de l'idée d'une coexistence pacifique entre les groupes. Quand cette diversité n'est pas tenue pour une menace qu'il faut réprimer.

- **L'exploitation de la manne pétrolière (la mondialisation de l'exclusion) : dans la seconde moitié du XXe siècle, cette structure bédouine close s'est vu accorder une puissance financière et médiatique considérable (du fait de l'explosion pétrolière et gazière). Des milliards de dollars ont été injectés pour imprimer les opuscules des « Annulatifs » et les fatwas d'Ibn Taymiyya, d'Ibn Abdelwahhab et des savants du Nedjd, et pour les**

distribuer gratuitement à travers le monde musulman, ce qui a conduit à la « salafisation » de la religiosité populaire générale et à la destruction des écoles juridiques traditionnelles ou des différentes tentatives de réforme religieuse.

. **L'illusion de « la secte sauvée »** : la pensée salafiste procure à celui qui l'embrasse un sentiment immense de supériorité morale et de certitude absolue. Il croit appartenir à l'unique « secte sauvée », tandis que le reste de l'humanité (y compris des milliards de musulmans d'autres écoles) est dans l'égarement. Cette distinction psychologique compense chez l'individu des ères d'échec matériel et politique dans la réalité vécue.

- La divinisation de la compréhension humaine historique : le salafisme ne se contente pas de la référence du Coran et de la sunna, il impose « la compréhension des pieux ancêtres » comme référence obligatoire, égale à la Révélation. Cette interpénétration a fait des interprétations humaines historiques (écrites durant les premiers siècles de l'hégire) des textes sacrés valables

par-delà le temps et le lieu, ce qui abolit toute possibilité de renouvellement.

- La réduction de la religion au « credo et à l'allégeance » : la religion a été transformée d'un système moral et civilisationnel ouvert en « listes d'annulatifs et de croyances rigides ». Dans ce système de savoir, l'homme est réduit à « son degré de conformité à l'école », et « la divergence intellectuelle naturelle » se change en « trahison doctrinale » qui appelle l'exclusion (l'excommunication).
- L'hostilité structurelle aux sciences humaines : le salafisme suggère l'idée que toutes les réponses existentielles, sociales et politiques se trouvent dans le passé. Dès lors, la philosophie, la sociologie et les sciences humaines modernes sont traitées comme une « invasion intellectuelle » ou des « innovations occidentales » qui menacent la pureté du credo.
Le salafisme ne serait pas devenu un phénomène hégémonique sans le besoin qu'en a eu le pouvoir politique à travers l'histoire :
- **La légitimation du pouvoir absolu** : à travers l'histoire (depuis l'époque abbasside tardive jusqu'aux États

contemporains), les gouvernants ont trouvé dans le droit hanbalite et salafiste un instrument idéal de stabilité politique; car le salafisme enracine « l'obéissance au détenteur du pouvoir, même s'il te fouette le dos et te prend ton bien » et l'interdiction de se soulever contre lui, en échange de quoi l'institution religieuse reçoit une tutelle complète sur la société et sur le champ culturel.

- **La fatwa comme arme militaire et instrument de contrôle social** : l'excommunication et l'exclusion sont passées de simples opinions juridiques à des « pièces juridiques » justifiant la liquidation des adversaires politiques (comme il advint aux débuts du premier État saoudien, par les fatwas des annulatifs et par l'excommunication des bourgades voisines), puis, plus tard, la mise en accusation de trahison des élites cultivées et éclairées.

Le bilan de l'impasse civilisationnelle

La conjonction de ces facteurs (l'ignorance des sciences modernes, l'alliance avec le pouvoir, le financement considérable et la crise psychologique) a transformé le salafisme en une « idéologie totalitaire (Totalitarianism) » capable de figer l'esprit musulman. La fatwa est devenue

une mine posée sur la route de tout effort de modernisation ; car la modernisation exige de croire à la liberté de l'homme, au pluralisme et à l'appartenance commune à l'humanité, sans discrimination, sans séparation et sans haine : autant de valeurs qui contredisent structurellement les piliers de « la clôture et de l'exclusion salafistes ».

La dualité (justice et tyrannie) ou la dualité (mécréance et foi)?

Du point de vue du regretté cheikh Abdallah al-Hamid²⁶, le fondement de la force et de la faiblesse des nations et des États réside dans la dualité (justice et tyrannie), et non dans la dualité (mécréance et foi); le gouvernement dure avec la justice, fût-il mécréant, et disparaît avec les injustices, fût-il islamique. Il s'appuie en cela sur Ibn Taymiyya, al-Ghassani et Ibn al-Qayyim, dans ce qu'ils ont écrit et statué. Le problème avec eux ne commence que lorsqu'ils disent : « *affirmer que la question de*

²⁶ Docteur Abdallah al-Hamid, L'islam et la société civile, L'Institut Scandinave pour les Droits de l'Homme/ Fondation Haytham Manna, Genève, deuxième édition, mars 2026.

l'imamat est la plus importante des exigences parmi les prescriptions de la religion et la plus noble des questions des musulmans est un mensonge de l'aveu unanime des musulmans, c'est même une mécréance; car la foi en Dieu et en Son messager est plus importante que la question de l'imamat, et cela est connu nécessairement de la religion de l'islam »²⁷.

Le problème central ne réside pas ici dans la primauté de la question de la foi sur l'établissement de la justice, mais dans la centralité de la notion de justice pour l'établissement du gouvernement dans le noble Coran, d'abord, et dans la proclamation absolue de la dignité humaine pour tous les hommes (« Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam »), ensuite; c'est pourquoi il n'y a pas de discrimination entre les hommes quant aux jugements et aux droits, dans un État comme dans une nation. « Certes, Allah vous commande de rendre les

²⁷ La position du cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya sur les rafidites, Le Minhadj 1/75-76.

dépôts à leurs ayants-droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité (al-Nisa 58).

Le mot politique, ni aucun terme qui en dérive, adjectif ou verbe, ne figure dans le noble Coran ; de même, l'expression calife n'apparaît jamais avant la mort du messager Mohammed. De là le flou de tout ce qui se dit sur « la souveraineté divine » et le gouvernement islamique. Ce que nous observons clairement dans l'insistance de la majorité des gens de la sunna et de la communauté à s'abstenir de s'engager « *dans ces querelles qui ont opposé les compagnons* », et dans l'exigence de suivre le propos d'Omar ibn Abdelaziz : « *c'est là une discorde dont Dieu a préservé nos épées : préservons-en donc nos langues* ». L'exemple le plus opportuniste de la position de ceux qui se tenaient pour les gens de « la sunna et de la communauté » est peut-être la réponse d'Ibn Taymiyya à qui l'interrogeait sur le calife Yazid ibn Mouawiyah : « nous ne l'insultons pas et nous ne l'aimons pas ». Et comme on sait, les salafistes ne se sont jamais accordés pour se soulever contre

l'imam injuste ou pervers « *à raison des discordes et des maux qui en découlent* ».

La sagesse et la philosophie?

Dans son étude *La sagesse crucifiée*, Saoud al-Farhan donne un exemple des conséquences catastrophiques et durables de la position des salafistes à l'égard des écoles rationalistes et philosophiques, en exposant les effets de cette position sur la réalité scientifique et culturelle en Arabie saoudite, et en rappelant qu'à cause de cette position « il existe en Arabie saoudite près de dix universités et des dizaines de facultés qui ne comptent pas en leur sein un seul département consacré à l'étude de la philosophie; et, s'appuyant sur le regard d'Ibn Taymiyya sur la philosophie, qui y voit mécréance et égarement, aucune université saoudienne n'a osé ouvrir un département de philosophie dans l'une quelconque de ses facultés, ni enseigner des matières philosophiques; et si la philosophie est mentionnée incidemment, il convient de la qualifier de mécréance et d'égarement, et d'affirmer

que s'en remettre à la raison est le chemin de la perte »²⁸.

Le 11 septembre 2001, le salafisme takfiriste est apparu dans son vrai vêtement : des groupes sans cohésion ni homogénéité, vivant de l'exploitation du sentiment de persécution dans des pratiques qui ne diffèrent en rien de la barbarie mondialisée. Ce qui, les tenant pour le produit de lectures qui mettent la religion au service d'une stratégie de la violence et du pouvoir. Le salafisme takfiriste s'est renforcé dans une affaire qui a constitué une rupture avec le texte coranique, lequel a tenu quiconque tue une personne sans droit pour celui qui a tué l'humanité tout entière. Car au nom de la religion, et en réponse aux « injustices subies par les musulmans », on s'en est pris à 3000 personnes de nationalités et de religions différentes, qu'il est difficile, rationnellement et juridiquement, de tenir pour coupables, que ce soit au sens moral, politique, religieux ou pénal. Je ne suis pas ici pour discuter de la tenue de procès justes ou injustes contre celui qui a commis le crime, mais des

3 La sagesse crucifiée : introduction à la position d'Ibn Taymiyya sur la philosophie, Saoud al-Farhan

conséquences directes et indirectes, pour toutes les musulmanes et tous les musulmans du monde, d'un crime grave commis en leur nom, avec tout ce qui s'en est ensuivi : la mondialisation de l'état d'urgence et la proclamation de « la guerre contre le terrorisme »... L'arrogance américaine n'avait pas besoin d'un motif pour livrer en pâture les pays musulmans avec cette force et cette netteté.. aussi a-t-elle investi dans le crime pour généraliser ses propres crimes et donner à l'arrogance de la force et du meurtre un blanc-seing mondialisé pour livrer en pâture les peuples et les pays.

Annexe

La Croyance qadirite (1018 apr. J.-C. / 409 h.)

KADIRITE DOCTRINE

Pour la première fois dans l'histoire de l'islam paraît un document officiel qui fixe la croyance des musulmans et impose d'agir conformément à ses articles. Cette Croyance a été promulguée sous le règne du calife abbasside al-Qadir bi-llah (381-442 h. / 991-1031 apr. J.-C.). Voici en bref l'arrière-plan politique et religieux de cette « Croyance ».

Ce qui distingue cette période, la seconde moitié du IV^e siècle de l'hégire et le début du Ve, c'est la domination des Bouyides chiïtes sur la Perse et sur le calife à Bagdad, et la prise de l'Égypte, de la Palestine, de la Syrie et des deux Lieux saints par les Fatimides. Quant au pays de Bahreïn, il était aux mains des qarmates.

Quant à la vie religieuse, elle s'est distinguée par le retour du mutazilisme à l'existence et à l'activité publique,

après sa défaite politique aux mains du calife al-Moutawakkil (232-247 h. / 847-861 apr. J.-C.). Il trouva une main secourable chez certains gouvernants, comme l'émir bouyide Adoud al-Dawla (338-372 h. / 949-983 apr. J.-C.) et le vizir al-Sahib ibn Abbad. Les historiens ont comparé la ville de Rayy à cette époque au Bagdad du temps d'al-Mamoun, et Ibn Abbad au cadî Ibn Abi Daoud. Le phénomène nouveau, c'est le rapprochement et l'alliance entre les chiïtes et les mutazilites. Al-Dhahabi dit à ce propos : « le rafidisme et le mutazilisme se lièrent d'amitié aux environs de l'an 370 de l'hégire (980 apr. J.-C.) et se firent frères » (La balance de l'équité, t. 2, p. 230). Et le cercle du cadî Abdeljabbar (mort en 415 h. / 1025 apr. J.-C.), rénovateur du mutazilisme et chef des mutazilites à cette époque, comptait beaucoup de penseurs chiïtes, parmi lesquels nous mentionnerons en particulier al-Charif al-Mourtada (35-436 h. / 966-1045 apr. J.-C.), syndic des alides à Bagdad.

Quant aux chiïtes, leur puissance s'est renforcée du fait du soutien que leur apportaient les Bouyides, et ils

déployèrent une activité intense qui inquiéta les milieux sunnites de Bagdad, en particulier les hanbalites. Le dix du mois de mouharram de l'an 352 h. / 963 apr. J.-C., les chiites célébrèrent pour la première fois l'Achoura : ils parcoururent les rues de Bagdad, organisèrent de grandes marches populaires précédées de tambours et de flûtes, allumèrent des feux et dansèrent autour, et cela devint pour eux un usage et une coutume à chaque Achoura. La même année, le 18 dhou al-hijja, ils inventèrent une autre fête, la célébration du jour de Ghadir Khoumm, prétendant que le Messager, à son retour du pèlerinage d'adieu en l'an 10 de l'hégire, s'était arrêté à Ghadir Khoumm et avait confié le califat à Ali après lui. Les sunnites répondirent à ces célébrations de propagande en organisant des manifestations semblables : l'une qu'ils appelèrent la visite de Zoubayr, pour perpétuer la mémoire de Mousab ibn Zoubayr, qui combattit al-Moukhtar, lequel s'était soulevé au nom de Mohammed ibn al-Hanafiyya; l'autre qu'ils appelèrent le jour de la Grotte, pour perpétuer la mémoire du refuge que prirent le Messager et Abou Bakr dans la grotte,

fuyant leurs poursuivants lors de leur émigration de La Mecque à Yathrib (Médine), affirmant par-là la légitimité du califat d'Abou Bakr face aux prétentions des chiites. Souvent, ces manifestations s'achevaient en discordes sanglantes entre les deux camps.

Parmi les sectes islamiques actives à cette époque figure l'école acharite, qui développa une théologie sunnite qui souleva la fureur des hanbalites, alors les plus puissants des groupes sunnites de Bagdad.

Dans ces circonstances, sous l'influence des hanbalites et sous la pression de leurs juristes, al-Qadir bi-llah fit se repentir les innovateurs en l'an 408 h. / 1017 apr. J.-C. Ibn al-Jawzi dit :

« Al-Qadir bi-llah, commandeur des croyants, fit se repentir les juristes mutazilites hanafites, qui manifestèrent leur rétractation et se désavouèrent du mutazilisme ; puis il leur interdit la théologie, l'enseignement et la controverse en matière de mutazilisme, de rafidisme et de doctrines contraires à l'islam, et il prit leur engagement écrit à ce sujet, et que,

s'ils y contrevenaient, s'abattrait sur eux un châtement exemplaire dont leurs semblables tireraient la leçon » (Le Recueil ordonné, t. 7, p. 287). Le calife envoya ses ordres aux émirs sunnites à ce propos. Et Ibn al-Jawzi ajoute : « Yamin al-Dawla et Amin al-Milla Abou al-Qassim Mahmoud (le Ghaznévide) se conforma à l'ordre du commandeur des croyants et suivit sa règle dans les territoires dont il l'avait fait son lieutenant, le Khorassan et d'autres, en tuant les mutazilites, les rafidites (les chiites), les ismaéliens, les qarmates, les djahmites et les assimilationnistes, en les crucifiant, en les emprisonnant, en les bannissant, en ordonnant qu'ils soient maudits du haut des chaires des musulmans, en écartant toute communauté de gens de l'innovation et en les chassant de leurs demeures ; et cela devint une règle en islam » (même source).

Mais les hanbalites ne s'en contentèrent pas : ils demandèrent au calife d'écrire un document officiel réfutant les doctrines des « innovateurs » et fixant la croyance des gens de la sunna et de la communauté. Al-

Qadir bi-llah y consentit en l'an 409 h. / 1018 apr. J.-C. : « on lut le jeudi dix-septième jour de mouharram, en cortège, au palais califal, un écrit sur les doctrines de la sunna, où il était dit : quiconque affirme que le Coran est créé est un mécréant dont le sang est licite » (Ibn al-Jawzi, cité). Cet écrit fut lu plusieurs fois par la suite, la dernière en 433 h. / 1041-1042 apr. J.-C., au temps du calife al-Qaïm bi-amri llah. Ibn al-Jawzi l'a rapporté dans Le Recueil ordonné de l'histoire des rois et des nations, dans les événements de cette année

(présentation établie par le docteur Najib al-Qusaybi pour l'Encyclopédie de l'examen approfondi des droits de l'homme)

La Croyance qadirite

« Telle est la croyance des musulmans ; quiconque s'y oppose est pervers et mécréant. La voici : l'homme doit savoir que Dieu, le Puissant et Majestueux, est unique, sans associé; Il n'a pas engendré et n'a pas été

engendré, et nul n'est égal à Lui; Il n'a pris ni compagne ni enfant, et Il n'a eu aucun associé dans la royauté; Il est le premier sans cesser d'être et le dernier sans cesser d'être, capable de toute chose : lorsqu'Il veut, Il lui dit sois, et elle est; riche, n'ayant besoin de rien; il n'y a de divinité que Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même, ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent; Il nourrit et n'est pas nourri; Il ne s'effraie pas de la solitude et ne se console de rien, et Il est riche de tout; les âges et les temps ne Le changent pas, et comment les âges et les temps Le changeraient-ils, alors qu'Il est le créateur des âges et des temps, de la nuit et du jour, de la lumière et des ténèbres, des cieux et de la terre et de toutes les espèces de créatures qui s'y trouvent, de la terre ferme et de la mer et de ce qu'elles contiennent, et de toute chose vivante, morte ou inanimée. Notre Seigneur était seul, rien avec Lui, aucun lieu ne Le contenant ³contre les corporistes, les assimilationnistes et les hachwites; puis Il créa toute chose par Sa puissance, et Il créa le Trône sans en avoir besoin, et Il s'établit sur lui comme Il le voulut et le décida, non pour s'y reposer

comme se reposent les créatures ³contre les corporéistes et les karramites, qui disent que Dieu est assis sur le Trône, du côté d'en haut,. Il est l'administrateur des cieux et des terres, Celui qui régit ce qu'ils contiennent et ceux qui sont sur la terre ferme et sur la mer; il n'y a pas d'autre régisseur que Lui ni d'autre gardien que Lui : Il les pourvoit, les rend malades, les guérit, les fait mourir et les fait vivre ; et les créatures sont toutes impuissantes, et les anges, et les prophètes, et les envoyés, et toutes les créatures ensemble.

Il est le Puissant par une puissance et le Savant par un savoir éternel et non acquis, et Il est Celui qui entend par une ouïe et le Savant par un savoir éternel et non acquis, et Il est Celui qui entend par une ouïe et Celui qui voit par une vue, dont Il connaît de Lui-même la qualité et dont nulle de Ses créatures n'atteint la réalité profonde ³affirmation des attributs, contre les négateurs qui usent d'interprétation à leur sujet : contre un groupe parmi les chiites, les ismaéliens, les mutazilites et les acharites, parlant par une parole, non par un instrument créé comme

l'instrument des créatures; on ne Le qualifie que par ce dont Il S'est qualifié Lui-même ou dont Son prophète, sur lui la paix, L'a qualifié, et tout attribut dont Il S'est qualifié Lui-même ou dont Son messenger L'a qualifié est une image réelle, non métaphorique ³contre les mutazilites et les acharites,. Et l'on doit savoir que la parole de Dieu le Très-Haut n'est pas créée : Il l'a prononcée d'une prononciation et Il l'a fait descendre sur Son messenger, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, par la langue de Gabriel, après que Gabriel l'eut entendue de Lui; Gabriel la récita à Mohammed, Mohammed la récita à ses compagnons, et ses compagnons la récitèrent à la communauté ; et elle n'est pas devenue créée du fait de la récitation des créatures, car c'est cette parole même que Dieu a prononcée : elle n'est donc pas créée, en tout état de cause, récitée, mémorisée, écrite et entendue. Quiconque dit qu'elle est créée, en quelque état que ce soit, est un mécréant dont le sang est licite après qu'on lui a demandé de se repentir (le propos vise les mutazilites et les acharites).

Et l'on doit savoir que la foi est parole, acte et intention : parole par la langue, acte par les membres et les organes, et adhésion du cœur; elle augmente et elle diminue, elle augmente par l'obéissance et diminue par la désobéissance ³contre ceux qui disent que la foi est l'adhésion, ou la seule profession, et que les actes n'entrent pas dans la foi ; et elle a des parties et des branches : la plus haute de ses parties est « il n'y a de divinité que Dieu » et la plus basse est d'écarter ce qui nuit du chemin; la pudeur est une branche parmi les branches de la foi, et la patience est à la foi ce que la tête est au corps. L'homme ne sait pas comment il est inscrit auprès de Dieu ni sur quoi il finira; c'est pourquoi il dit : je suis croyant si Dieu le veut, et j'espère être croyant; et l'exception et l'espérance ne lui nuisent pas, elles ne font de lui ni un homme qui doute ni un homme qui hésite, car il vise par là ce qui lui est caché de son au-delà et de sa fin ³contre celui qui dit qu'il incombe à Dieu de récompenser ceux qui font le bien et de châtier les pécheurs,.

Et l'on doit aimer les compagnons du prophète, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, tous; et savoir qu'ils sont les meilleures des créatures après le messenger de Dieu, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, et que le meilleur d'entre eux tous et le plus excellent après le messenger de Dieu, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, est Abou Bakr al-Siddiq, puis Omar ibn al-Khattab, puis Othman ibn Affan, puis Ali ibn Abi Talib, que Dieu les agrée ³contre les chiites qui font passer Ali en premier et contre celui qui excommunie Othman; on témoigne du Paradis pour les dix, on demande la miséricorde pour les épouses du messenger de Dieu, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, et quiconque insulte Aïcha n'a aucune part en islam ; on ne dit de Mouawiya que du bien ³contre les chiites, on n'entre dans rien de ce qui s'est produit entre eux, et l'on demande la miséricorde pour eux tous. Dieu le Très-Haut a dit : (et à ceux qui sont venus après eux en disant : Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi, et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru; Seigneur, Tu es

Compatissant et Très Miséricordieux) et Il a dit d'eux : (et Nous aurons arraché toute rancune de leurs poitrines, et ils vivront en frères, faisant face les uns aux autres sur des lits).

Et l'on n'excommunie pas pour l'abandon de l'une des obligations, hormis la seule prière prescrite : celui qui l'abandonne sans excuse, étant sain et libre de toute occupation, jusqu'à ce que sorte le temps de la suivante, est un mécréant, même s'il ne la nie pas, en raison de la parole du prophète, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui : (quiconque l'abandonne a mécru, et il demeure mécréant jusqu'à ce qu'il se repente et la refasse; s'il meurt avant de se repentir et de la refaire, ou de se proposer de la refaire, on ne prie pas sur lui et il est rassemblé avec Pharaon, Haman, Coré et Oubayy ibn Khalaf. Quant aux autres actes, on n'excommunie pas pour leur abandon, même si l'on devient pervers, jusqu'à ce qu'on les nie. Puis il dit : telle est la parole des gens de la sunna et de la communauté; quiconque s'y tient est dans le vrai et le manifeste, sur la voie de la religion et le

chemin clair, et il espère par elle le salut du Feu et l'entrée au Paradis, si Dieu le veut. Et le prophète, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, a dit : « la religion est le bon conseil »; on dit : envers qui, ô messager de Dieu? Il dit : « envers Dieu, envers Son livre, envers Son messager, envers les imams des musulmans et envers leur commun ». Et il a dit, sur lui la paix : « tout serviteur à qui vient une exhortation de Dieu qui lui est conduite, s'il l'accepte il rend grâce, sinon elle est une preuve contre lui, et par Dieu il en accroîtra son péché et il en accroîtra le courroux de Dieu contre lui ». Que Dieu nous compte parmi ceux qui rendent grâce pour Ses bienfaits, parmi ceux qui se souviennent de Ses faveurs et parmi ceux qui s'attachent fermement à la sunna, et qu'Il nous pardonne, à nous et à tous les musulmans ».

Glossaire

Petit Glossaire

Abou Moussab al- Souri : nom de guerre de Mustafa Bin Abd al-Qadir Setmariam Nasar. Il a environ 24 ans quand il participe à l'insurrection de la grande ville syrienne de Hama en février 1982. Moustafa gagne la France, puis se rend en Espagne où il épouse une Espagnole, ce qui lui permet d'avoir le passeport indispensable pour ses futurs voyages. En 1995, il rejoint Oussama Ben Laden en Afghanistan. De retour en Espagne en 1992, al-Souri soutient le Groupe Islamique armé algérien. Il est recherché en Espagne pour un attentat commis en 1985 ainsi que comme témoin dans les attentats de Madrid du 11 Mars 2004. Beaucoup le considèrent comme « le représentant le plus éloquent du Djihad moderne et de ses stratégies les plus sophistiquées.

En 2005, avec son compagnon, Abou Khaled al-souri Abou Moussab Al-Souri sont arrêté par les services de renseignements pakistanais et livrés à la CIA par laquelle il sera emprisonné pendant plusieurs mois. N'ayant aucune preuve contre lui, ils l'envoient à Damas. Condamné à 7 ans de prison avec Abou Khaled al Souri, Abou Moussab a été torturé presque quotidiennement par les services de renseignements syriens, jusqu'à sa disparition des radars. Abou Khaled al-Souri a été libéré avec plusieurs centaines d'islamistes

lors du début de la révolte en 2011, tandis qu' Abou Moussab n'a pas eu cette chance.

Alaouites :branche chiite de l'islam, principalement présente en Syrie, également appelés alawites ou nusayris. Leur nom vient de leur vénération d'Ali, cousin et gendre du prophète Mohammed, considéré comme le premier imam de cette branche du chiisme. Ils représentent près de 12 % de la population syrienne. Comme les autres minorités non sunnites, leur participation dans la construction de la Syrie post-ottomane est marquée par le rôle de leur intellectuels et cadres dans la vie et la construction de la Syrie au XX^{ème} siècle.

Après le coup d'État de 1963, l'influence des officiers alaouites dans l'armée a commencé à croître. Hafez al-Assad, après un coup d'État militaire, a pu s'emparer du pouvoir et établir plusieurs unités spéciales sur lesquelles il s'est appuyé pour construire son régime autoritaire. Il s'appuyait pour cela sur deux grands clans alaouites : son propre clan Qarahleh et le clan Matawwara. À partir d'eux, il a construit ce que Max Weber a appelé *son groupement d'intérêt militaire* qui a dirigé la Syrie même après sa mort. Bien qu'il s'appuie sur diverses sectes pour administrer le gouvernement, la présence d'une nette majorité dans son appareil de sécurité issue de ces deux clans créait un lien entre son régime et la secte. Les Frères musulmans ont toujours assimilé le pouvoir d'Assad à tous les alaouites (il faut noter que la plupart des figures

de l'opposition à son régime étaient des alaouites de gauche).

Hour Al-Aïn : vierges du paradis.

Ibn Taymiyyah : Il est difficile de parler d'Ibn Taymiyyah car le mythe et les faits se mélangent lorsqu'on examine sa carrière et ses écrits. La base sur laquelle reposent les opinions d'Ibn Taymiyyah se trouve intégralement dans la « Doctrine Qadirite » (1018 après J.-C. – 409 après J.-C.), le premier décret du calife abbasside (Al-Qadir Billah 381 – 442 après J.-C. – 991 – 1031 après J.-C.), qui stipulait la définition de la foi musulmane et l'obligation d'agir conformément à ses chapitres, qui commencent par la déclaration : « Telle est la foi des musulmans, et quiconque la contredit commet un acte d'immoralité et de mécréance ». En matière de foi, nous ne trouvons rien de nouveau dans la jurisprudence sunnite hanbalite, et nous ne trouvons que ses opinions personnelles sur des questions marginales (comme la confirmation du droit d'un homme à divorcer de sa femme), tandis qu'en matière de califat, nous le trouvons soutenant la légitimité basée sur *alshaouka*: la force, la violence et les armes. Il se concentre sur l'interdiction de l'alcool, de la musique, la philosophie et de la littérature, et considère l'excommunication et la lutte contre toutes les sectes islamiques (Mu'tazila, Jahmiyya, diverses écoles chiites, Batiniyya, Soufis, Ismaéliens, Alaouites, etc.) comme un devoir religieux, et il a personnellement participé à des campagnes de persécution à leur encontre dans la Bekaa

et au Mont Liban. Les fatwas d'Ibn Taymiyyah auraient disparu avec leur temps, si Mohammed Ibn Abd al-Wahhab (1703-1793) n'avait pas trouvé en elles quelque chose qui convenait à la nature nomade et à la pauvreté culturelle de la péninsule arabique, il s'est appuyé sur elles pour propager le wahhabisme dans l'actuelle Arabie saoudite et au Qatar. Cette doctrine a remporté des victoires militaires qui l'ont portée au pouvoir grâce à une alliance entre les Al ash-Sheikh (le clan de Mohammed ibn Abd al-Wahhab) et les Al Saoud, qui dirigent l'Arabie saoudite depuis près d'un siècle. Le pétrole et le gaz ont complété le rôle anhistorique de cette école extrémiste de l'islam.

Sabaya : captives de guerre, esclaves sexuelles

Sahel : région côtière comprenant les villes de Lattaquié, Tartous et Jabla, dont la population est majoritairement alaouite.

Tahrim : Al Tahrim ou la prohibition est l'expression religieuse historique de « la censure et des interdictions ». Il n'existe pas de moyen plus efficace pour empêcher les opinions ou les coutumes dissidentes qui ne sont pas en harmonie avec un groupe religieux que de revêtir l'interdit d'un vêtement sacré. Bien que les interdictions du Coran se limitent aux relations sociales de base, les interdictions au sein des groupes religieux s'étendent à divers aspects de la vie. Nous retrouvons ce phénomène

parmi les groupes extrémistes juifs et islamiques, entre autres.

Tafjir

littéralement, faire exploser, est un terme utilisé par le réformateur islamique Laith Shubaylat pour décrire l'utilisation aléatoire de la violence par les groupes djihadistes salafistes.

Takfir

selon la majorité des écoles islamiques, déclarer une personne infidèle (takfir) est une affaire très sérieuse, car cela autorise à verser son sang après qu'elle a été précédemment protégée. Le Prophète Mohammed a dit : « Quiconque dit : « Il n'y a de dieu que Dieu », son sang et ses biens sont protégés ». Cette vision n'a pas empêché l'émergence de l'idée selon laquelle les sociétés islamiques sont considérées comme des « jahiliyyah du vingtième siècle » et que la plupart des musulmans qui ne s'engagent pas dans le djihad pour établir le règne de « Dieu » sur terre sont des infidèles. Ce mouvement minoritaire s'est mobilisé avec succès pour le djihad contre le communisme en Afghanistan après l'intervention de l'Union soviétique dans le conflit afghan au XX^e siècle et le soutien occidental aux moudjahidines contre le communisme. On connaît la suite.

Youssef al-Qardaoui

né le 9 septembre 1926 en Égypte et mort le 26 septembre 2022 à Doha, étudiant à al-Azhar, membre du mouvement des Frères musulmans, il quitte l'Égypte en 1961 pour vivre à Doha. Il devient vite le Mufti de l'État du Qatar.

Lorsque Hamad bin Khalifa a pris le pouvoir en 1995, il chercha à former un organisme parallèle à Al-Azhar et chargea Qardaoui de cette tâche. Ce dernier a supervisé le programme religieux d'Al Jazeera et de plusieurs institutions islamiques. Son rôle est devenu évident en 2011 lorsqu'il a émis une fatwa soutenant l'intervention militaire de l'OTAN en Libye, et a ensuite rassemblé 500 religieux salafistes et membres des Frères musulmans pour déclarer le djihad en Syrie. Ce qui a ébranlé l'image qu'il tentait de présenter d'islamiste modéré. Juste avant sa mort, al-Qardaoui considérait le président Recep Tayyip Erdoğan comme l'espoir des musulmans pour la reconstruction du califat islamique.

Sahawat

Le terme sahwa (Éveil ou mouvement de l'Éveil) en Arabie saoudite désigne un mouvement intellectuel, social et religieux apparu à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Initialement, il visait à renforcer l'engagement religieux et à contrer les influences

culturelles émergentes, avant de s'étendre à des dimensions sociales et politiques plus larges. Les principales caractéristiques de cette période et de son histoire : Début : Le mouvement a émergé sous l'influence d'une confluence de facteurs locaux et régionaux, notamment la révolution iranienne de 1979 et l'influence de mouvements islamistes arabes tels que les Frères musulmans et la Sururiyya sur certaines de ses figures de proue. Cette période est connue dans les médias sous le nom d'« ère des cassettes », car les prédicateurs utilisaient des enregistrements audio et des conférences publiques dans les mosquées et les universités pour diffuser leurs idées et attirer un grand nombre de jeunes. Plusieurs figures de proue de ce mouvement ont émergé à travers le Royaume, notamment Salman al-Ouda, Safar al-Hawali, Ayedh al-Qarni, Nasser al-Omar et d'autres. Le mouvement prônait le respect des valeurs islamiques en matière de tenue vestimentaire et de comportement public, la ségrégation des sexes et la surveillance des manifestations culturelles « occidentales » afin de préserver l'identité salafite de la péninsule d'Arabie. Lors de l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, le mouvement s'est engagé dans des affrontements intellectuels et politiques et des rivalités avec les institutions étatiques et les politiques officielles, ce qui a conduit à l'arrestation de plusieurs de ses dirigeants et à la limitation de leurs activités. Ces dernières années, l'Arabie saoudite a connu une tendance officielle et sociétale à limiter l'influence de ce mouvement et à privilégier la «modération», renouant

ainsi avec un islam tolérant et modéré. Les dirigeants de l'État ont indiqué à plusieurs reprises qu'ils réexaminaient cette période et qu'ils allaient au-delà de ses effets.

Le Muttawa (ou *Muttawa*, en arabe : مطاوعة) désigne la police religieuse dans certains pays musulmans, dont la mission officielle consiste à faire respecter les préceptes de la charia et les règles de moralité publique. **Rôle officiel** : Surveiller les comportements dans l'espace public (observance des prières, tenue vestimentaire, séparation des sexes, lutte contre les pratiques considérées comme contraires à l'islam. **Cas le plus connu** : **Arabie saoudite**. Appelée *Commission pour la propagation de la vertu et la prévention du vice* ou *Hay'ah*, elle a longtemps disposé de vastes prérogatives de contrôle et d'arrestation dans les rues et les centres commerciaux. Ses pouvoirs ont été fortement réduits (notamment la perte du droit d'arrestation et de détention directes) dans le cadre des réformes menées en Arabie saoudite.

Abul Ala Maududi (1903-1979) était un théologien, théoricien et fondateur du Jamaat-e-Islami, la version pakistanaise des frères musulmans. Le premier à défendre la nature totalitaire de la religion et de l'État Islamique.

Sayyid Qutb (1906-1966) Un théoricien majeur et un dirigeant des Frères musulmans en Égypte. Sa pensée fonde l'islamisme politique révolutionnaire, centré sur les

concepts de Jâhilîya (l'ignorance moderne de la société) et de Hâkimîya (la souveraineté exclusive de Dieu).

Youssef al-Qaradâwî (1926-2022) Un théologien, prédicateur et Mufti de Qatar d'origine égyptienne, considéré comme l'une des figures religieuses les plus influentes et controversées de l'islam sunnite contemporain. Proche de la confrérie dès sa jeunesse en Égypte. Ses prises de position politiques et religieuses ont suscité de vives critiques. Il a notamment soutenue l'intervention de l'OTAN en Lybie, le Jihad global en Syrie et le Président Turque **Erdoğan**.

Les sunan (السنن): Les quatre grandes écoles juridiques (madhahib) de l'islam sunnite (Shafiite Hanbalite, Hanafite et Malikite) considèrent les six Livres suivants comme référence de paroles et gestes du prophète Mohammad et qui sont : Sahih d'al-Boukhari, Sahih de Mouslim, les Sunan d'Abou Daoud, les Sunan d'al-Tirmidhi, les Sunan d'al-Nassai, les Sunan d'Ibn Maja

Le mutazilisme (ou *mu'tazilah*) est une école historique de théologie rationnelle et de philosophie spéculative (*kalâm*) de l'islam, fondée au VIII^e siècle par Wâsil ibn Atâ' à Bassora. Les mutazilites estiment que la raison humaine permet de distinguer le bien du mal, indépendamment de la révélation. Ils rejettent l'anthropomorphisme et nient que les attributs divins soient distincts de l'essence de Dieu (pour éviter de multiplier les entités éternelles). Pour un Mutazilite: Allah est parfaitement juste; il ne peut

donc pas commander le mal ou prédestiner l'homme au mal.

Alukeh: mot « al-alukah » signifie en arabe alrisalah (le message). Il s'agit d'un réseau de plus de 13 sites sur l'Islam traditionaliste et salafite essentiellement des universitaires d'Arabie Saoudite.

Al-Māwardī (974–1058) est un grand juriste, théologien et penseur politique musulman sunnite d'origine persane de l'école shafi'ite.

ibn al-Jawzi (1116-1201) était un savant musulman, à la fois hanbalite et critique vis-à-vis de certains aspects du hanbalisme.

Les Qarmates sont un mouvement politique issu du chiisme ismaélien qui s'est développé principalement au cours du Xe siècle. Ils étaient actifs en Irak, en Syrie, en Palestine, au Yémen, au Sind, au Khorāsān et, surtout, dans la région historique de Bahreïn. Ils fondèrent un État aux fortes prétentions égalitaires (903-1077).

Le **Batinisme** (issu de l'arabe Batiniyya, *bāṭiniyyah*) désigne un courant de pensée ésotérique et mystique au sein de l'islam qui repose sur l'affirmation que les textes sacrés, à commencer par le Coran, possèdent deux niveaux de lecture : un sens apparent et littéral (zāhir) et un sens caché, secret et spirituel (bātin).

Table of Contents

Haytham Manna	0
Le totalitarisme sacré	Error! Bookmark not defined.
<i>Introduction</i>	2
Le totalitarisme sacré !!!	20
Les moutawwa, ou « le totalitarisme sacré » dans la vie quotidienne	23
L'hégémonie doctrinale	37
Totalitarisme	49
Contribution à la critique de l'idéologie islamique	49
La fin du mythe salafiste	95
La légitimation du pouvoir absolu	113
Le bilan de l'impasse civilisationnelle	119
La dualité (justice et tyrannie) ou la dualité (mécréance et foi) ?	120
La sagesse et la philosophie ?	123
Annexe	126
La Croyance qadirite	131

Haytham Manna, penseur né à Daraa, en Syrie, est un militant international des droits humains depuis 48 ans. Il a étudié la médecine, l'anthropologie, le droit et la psychothérapie en Syrie et en France. Il est reconnu pour son activisme de terrain et ses missions d'enquête dans les zones de conflit. Il a occupé des postes de direction au sein d'organisations arabes et internationales de défense des droits humains et a joué un rôle déterminant dans l'élaboration du concept de droits humains de troisième génération (les droits de solidarité). Il est l'auteur et le co-auteur de plus de soixante ouvrages et articles de recherche en arabe, en français et en anglais, notamment l'encyclopédie des droits de l'homme en trois volumes, « The Future of Human Rights », « The Atlas of Nonviolence » et « Building Citizenship ». Il dirige l'Institut scandinave des droits humains/Fondation Haytham Manna depuis sa création en 2009.